



BAROMÈTRE DE L'ÉDITION MUSICALE

2024



La Chambre Syndicale de l'Édition Musicale (CSDEM), réunit les éditeurs de musique de variété. Reconnue représentative par le ministère du Travail, elle compte parmi ses plus de 180 membres les principales sociétés d'édition musicale françaises ainsi que les filiales des multinationales.

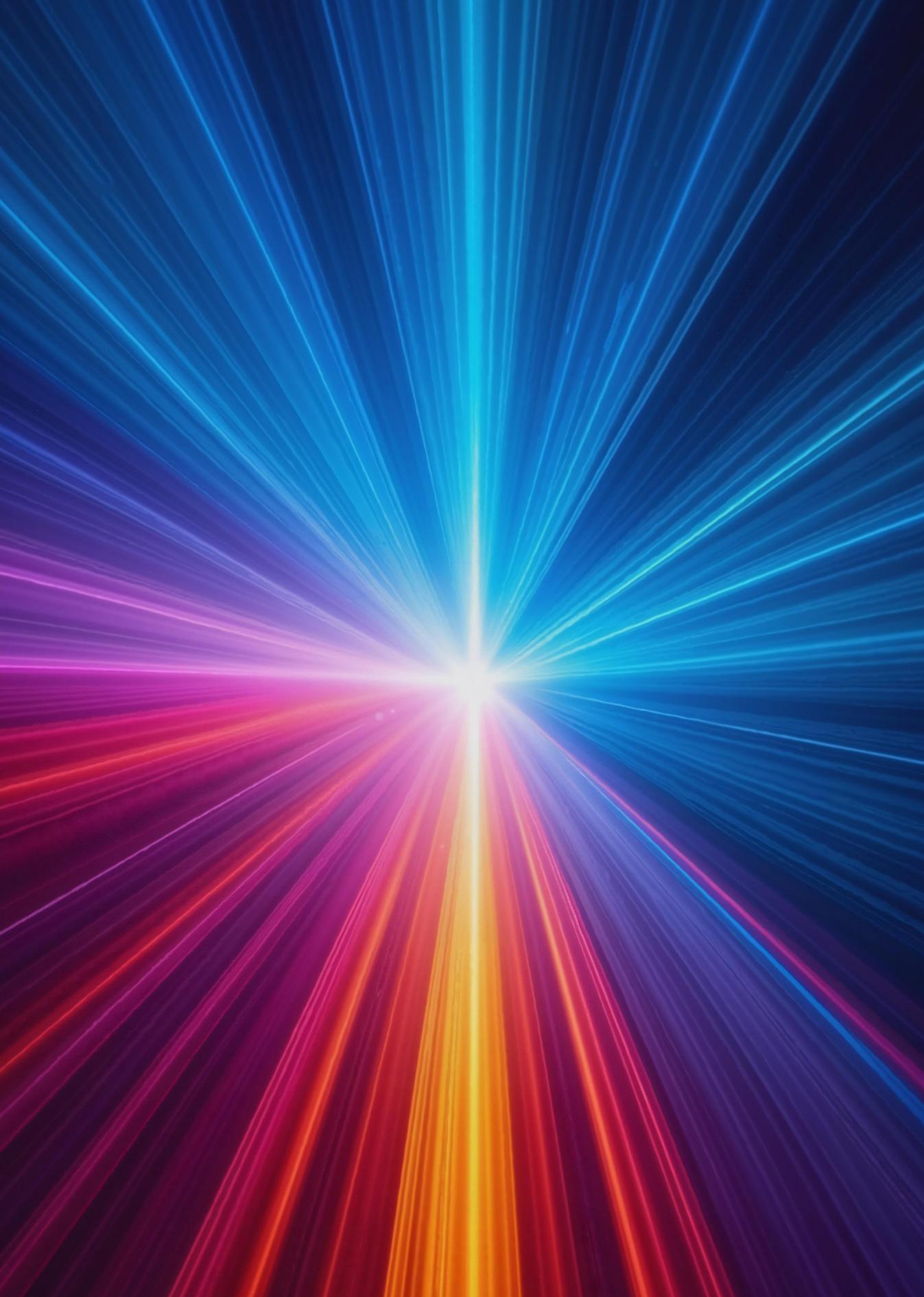


La Chambre Syndicale des Éditeurs de Musique de France (CEMF), a été fondée en 1873. Elle représente les éditeurs de musique classique : opéras, orchestres, musique de chambre, musique instrumentale, chant choral, harmonies, formation musicale et méthodes instrumentales.



L'Union des Librairies Musicales (ULM) est née en 2000. Ses membres sont éditeurs et producteurs de répertoires destinés à l'illustration musicale de contenus audiovisuels : long-métrage, documentaires, série/fiction, bande-annonce, programme TV (magazine, reportage, flux) et radio, film publicitaire, etc. L'ULM regroupe 18 membres, certains sont des sociétés indépendantes, d'autres appartiennent aux majors de l'industrie (Universal, Sony, Warner, BMG).

Outre leurs actions de représentation des éditeurs de musique auprès des autorités et des autres organisations syndicales, la CEMF, la CSDEM et l'ULM participent à des actions destinées à la promotion de l'édition de musique, contribuent à la défense et au développement de la propriété artistique, et défendent les bonnes pratiques ainsi que la confraternité entre les éditeurs musicaux.



SOMMAIRE

LA MÉTHODOLOGIE	PAGE 7
01 LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL : DÉFINITION, CARTOGRAPHIE ET EFFECTIFS	PAGE 8
02 LE MARCHÉ ÉDITORIAL FRANÇAIS : A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION DU MARCHÉ ÉDITORIAL B/ GESTION COLLECTIVE, LES TENDANCES C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRONISATION E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS	PAGE 16
03 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE L'ÉDITION PÉDAGOGIQUE ET DE MUSIQUE CLASSIQUE	PAGE 28
04 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE	PAGE 31
05 L'IMPLICATION DES ÉDITEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION, LA GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS	PAGE 32
06 LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES	PAGE 36
07 LES AIDES REÇUES PAR LES ÉDITEURS	PAGE 39
CONCLUSIONS PRINCIPALES	PAGE 44
GLOSSAIRE	PAGE 46



LA MÉTHODOLOGIE

- Un baromètre de l'édition musicale publié à l'initiative de trois organisations professionnelles de l'édition musicale : la CSDEM (Chambre syndicale de l'édition musicale), la CEMF (Chambre syndicale des éditeurs de musique de France) et l'ULM (Union des librairies musicales).
- Une édition portant principalement sur les données économiques, financières et de gestion pour l'année 2024.
- Un questionnaire articulé autour de cinq principales thématiques : caractéristiques générales de l'entreprise, effectifs, résultats financiers, investissements et financements extérieurs.
- Un panel de 810 sociétés d'édition musicale (représentées par 47 répondants) composé de majors, de structures indépendantes internationales et de structures indépendantes françaises.
- Un échantillon représentant 69,3% du montant total des droits Sacem reversés aux sociétés d'édition musicale en 2024.

01 LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL : Définition, cartographie et effectifs

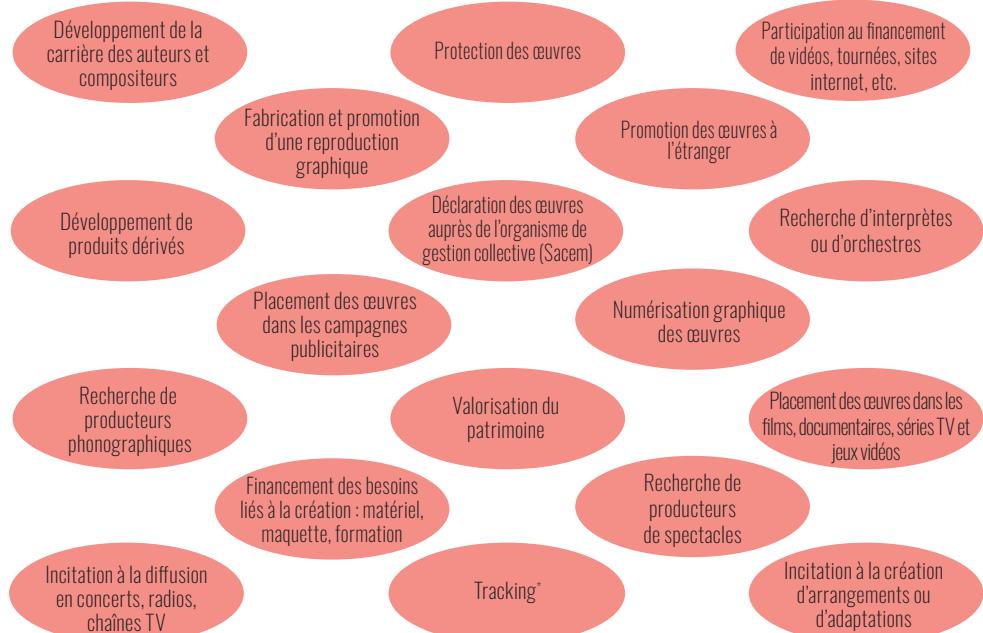
LE MÉTIER D'ÉDITEUR

L'édition musicale est l'une des composantes de l'industrie musicale et se place tout au long du processus de la création musicale. Elle coexiste avec la production phonographique et la production de spectacles vivants, et toutes trois sont interdépendantes : les investissements réalisés par l'éditeur de musique tendent à favoriser ceux des deux autres pôles, dans une dynamique vertueuse.

Les éditeurs de musique sont souvent présents à l'origine de la création des œuvres musicales, en sont parfois à l'initiative, et ont la charge dans le temps de les exploiter sous toutes les formes possibles, notamment en synchronisation*. Ils permettent ainsi aux créateurs (auteurs et compositeurs dont ils sont les principaux partenaires) d'optimiser leur environnement professionnel et de développer leur carrière en trouvant les partenaires stratégiques nécessaires à leur existence.

Au cours des dernières années, le rôle de l'éditeur de musique s'est considérablement élargi. Il porte à la fois sur le développement de la carrière et la défense des intérêts des auteurs et des compositeurs, sur le financement de leurs créations, sur la diffusion et l'exploitation commerciale des œuvres musicales, et sur la valorisation des œuvres en France et à l'international.

L'ÉDITEUR, PARTENAIRE MAJEUR DES AUTEURS ET DES COMPOSITEURS, AUX MULTIPLES MISSIONS



Source : Xerfi, d'après CSDEM, CEMF, ULM et presse professionnelle

* Les mots suivis d'un * sont définis au glossaire à la fin de la présentation page 46

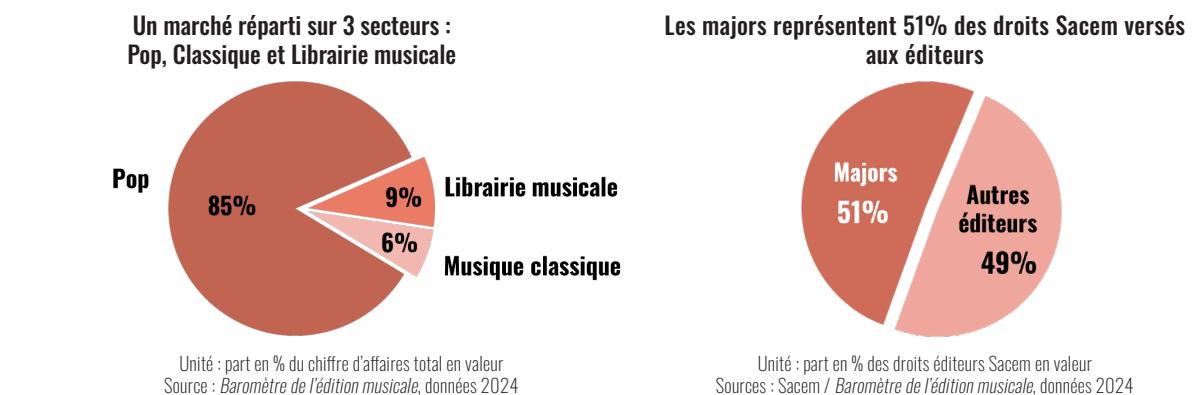
LA CARTOGRAPHIE DU MARCHÉ ÉDITORIAL

Le marché éditorial est réparti sur 3 secteurs : la Pop, le Classique et la Librairie musicale*.

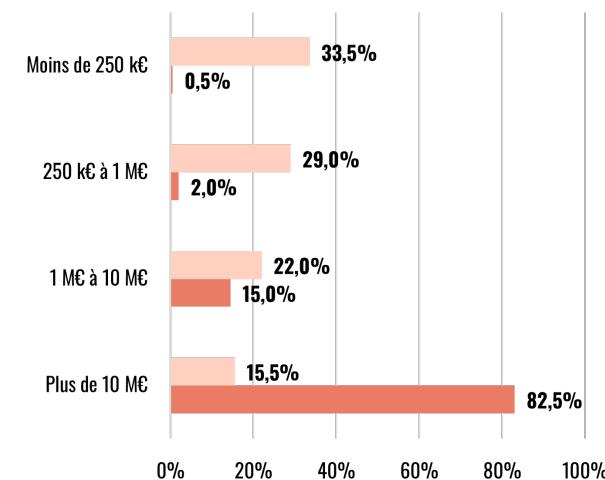
La Pop (85% du chiffre d'affaires des répondants au baromètre en 2024) couvre l'ensemble des chansons de variétés, de rock, de rap, de jazz, d'électro, etc. La librairie musicale (9% du chiffre d'affaires) est spécialisée dans la production et le développement d'œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias. Enfin, la musique classique (6% du chiffre d'affaires) tire l'essentiel de ses revenus de la vente de partitions et de la location de matériel d'orchestre.

Les éditeurs de notre échantillon ont généré un **chiffre d'affaires moyen de 8,1 M€ en 2024**, pour un **chiffre d'affaires médian de 606 k€**. D'autre part, **62,5% d'entre eux ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€** (dont presque un tiers réalise un chiffre d'affaires inférieur à 250 k€).

Les droits issus de la Sacem déclarés par les majors⁽¹⁾ représentent 51% des droits totaux répartis aux éditeurs en 2024, pourcentage en baisse de 2 points par rapport à 2023.



Unité : part en % des droits éditores Sacem en valeur
Sources : Sacem / Baromètre de l'édition musicale, données 2024
⁽¹⁾ En 2024, changement de méthodologie : comparaison des droits Sacem déclarés par BMG, Sony-EMI, Universal et Warner, hors sociétés gérées, rapportés aux droits Sacem totaux (en 2023, le pourcentage était calculé sur les sociétés ayant plus de 10 M€ de droits Sacem selon les données Sacem).



62,5% des éditeurs réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€ et représentent moins de 3% du CA total des répondants

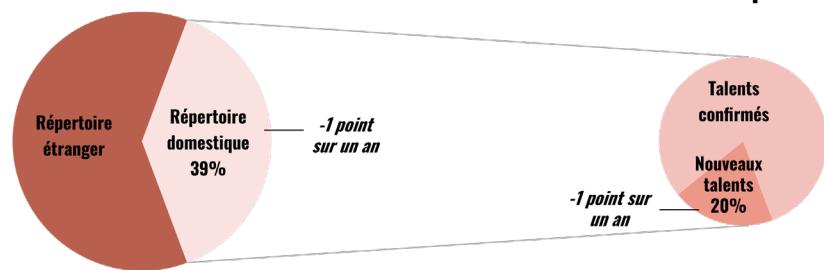
Unité : part en % du nombre de répondants et du chiffre d'affaires total en valeur (panel)
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

■ Nombre de répondants ■ Part du CA des répondants

* voir glossaire page 46

LE POIDS DU RÉPERTOIRE DOMESTIQUE ET DES NOUVEAUX TALENTS

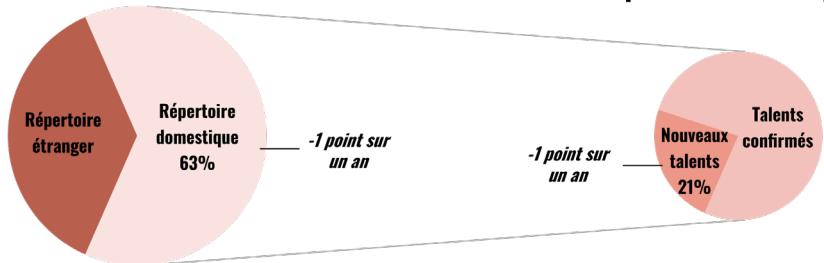
Le répertoire domestique représente 39% de l'ensemble des revenus éditoriaux



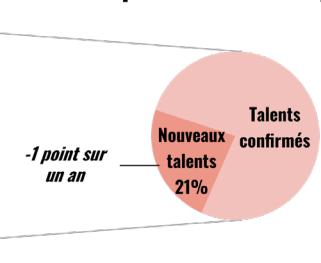
Les nouveaux talents représentent 20% des revenus éditoriaux du répertoire domestique



Le répertoire domestique génère 63% de la NPS⁽¹⁾



Les nouveaux talents un cinquième de la NPS⁽¹⁾ du répertoire domestique

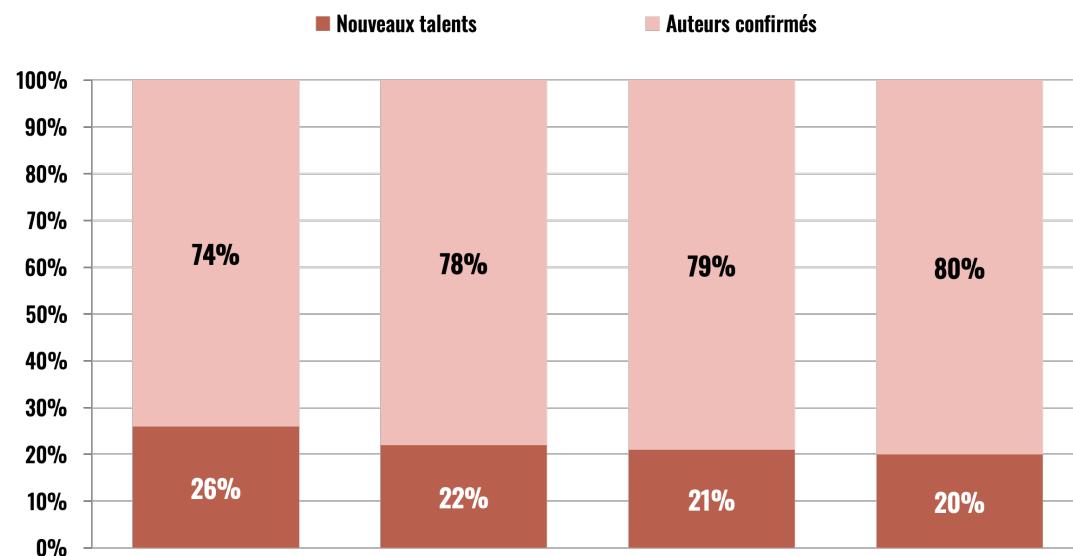


⁽¹⁾ NPS : marge brute des revenus éditoriaux

Unité : part en %

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

La part des nouveaux talents diminue dans le répertoire domestique



Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

Les éditeurs consacrent une part importante de leur activité au développement de leur répertoire domestique* et des nouveaux talents*, véritable ADN du métier d'éditeur.

La part du répertoire domestique dans l'activité continue de baisser :

- la part du répertoire domestique s'établit à 39% de l'ensemble des **revenus éditoriaux** en 2024, reculant d'un point pour la deuxième année consécutive ;
- la NPS* générée par **le répertoire domestique** accuse une baisse plus marquée, de 6 points sur un an, et représente 63% de la NPS totale de 2024.

La part des nouveaux talents dans l'activité reste minoritaire et peine à se développer :

- la part des **nouveaux talents** dans les revenus du répertoire domestique baisse pour la troisième année consécutive et s'établit à 20 % des revenus du répertoire domestique en 2024 contre 26% en 2021 (soit 7,7% des revenus éditoriaux totaux en 2024) ;

Depuis 2021, la part des nouveaux talents dans les revenus totaux des éditeurs a baissé de 19%. Ceci démontre non seulement la durée et les risques des investissements nécessaires à leur développement mais souligne aussi la fragilité et l'incertitude de ce modèle économique.



* voir glossaire page 46

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

LES EFFECTIFS DU PANEL DE RÉPONDANTS ATTEIGNENT 430 PERSONNES EN 2024 (+6% PAR RAPPORT À 2023)

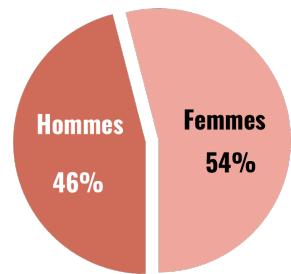
Les effectifs des entreprises composant le panel s'élevaient à 430 personnes en 2024 (contre 405 en 2023).

Le secteur de l'édition musicale crée des emplois stables : 79% des effectifs bénéficiaient d'un CDI en 2024.

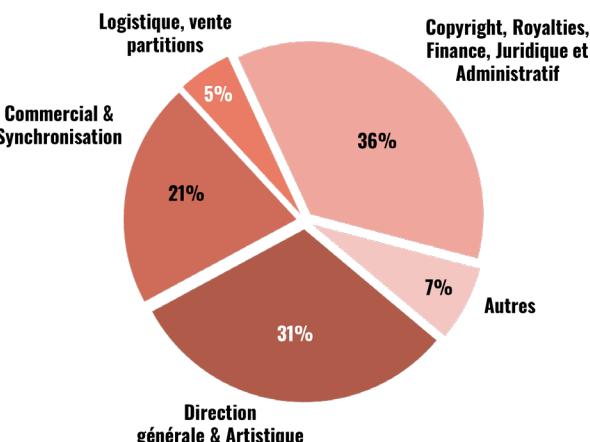
Les femmes sont légèrement majoritaires dans la profession (54% des effectifs totaux), une proportion stable depuis 2022.

Cela dit, la répartition par genre est disparate suivant les départements. Parmi les CDI et CDD, les femmes occupent majoritairement des postes administratifs : 45% des emplois occupés par des femmes sont dans les départements Copyright, Royalties, Finance, Juridique et Administratif. Dans ces départements, elles représentent 63% des effectifs. À l'inverse, seuls 22% des emplois occupés par des femmes le sont dans les départements Direction générale et Direction Artistique.

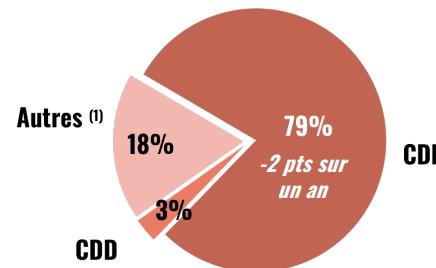
Répartition des effectifs par genre



Répartition des effectifs par fonction



Répartition des effectifs par type de contrat



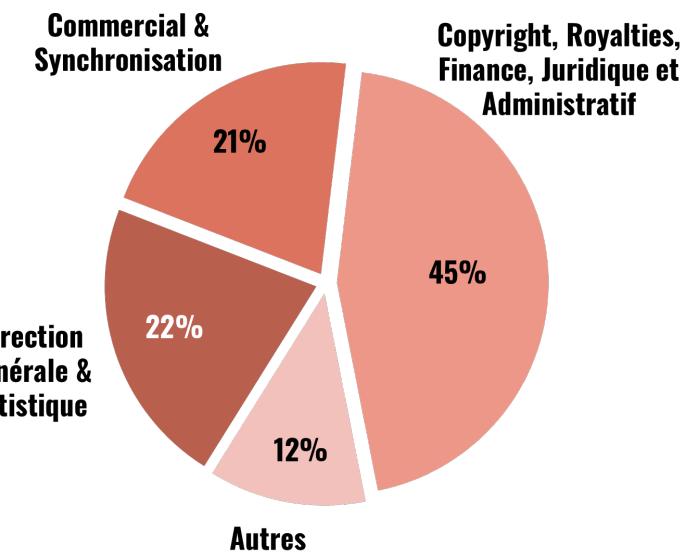
⁽¹⁾ Dont 11% de contrats d'apprentissage/de professionnalisation, 3% de contrats de stage et 4% de travailleurs non salariés (TNS)

Unité : part en % des effectifs totaux

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

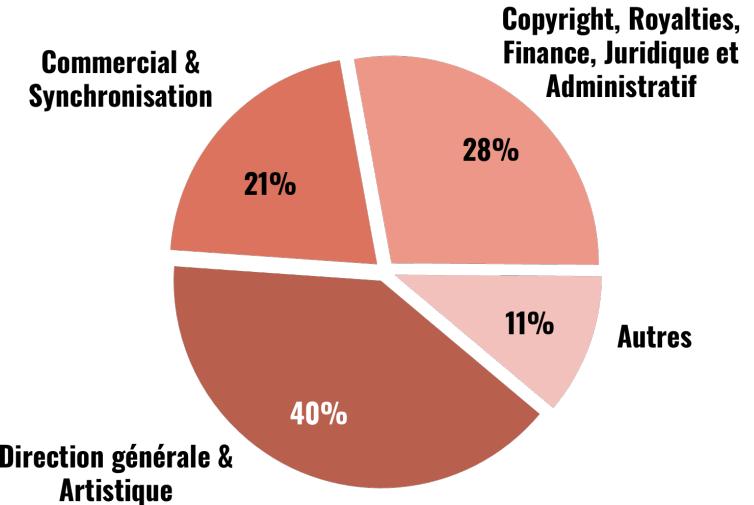
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT ET PAR GENRE

Femmes : répartition des effectifs par département



Unité : part en % des effectifs totaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

Hommes : répartition des effectifs par département



Unité : part en % des effectifs totaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE PAR DÉPARTEMENT (ENTREPRISES DE PLUS DE 5 SALARIÉS)

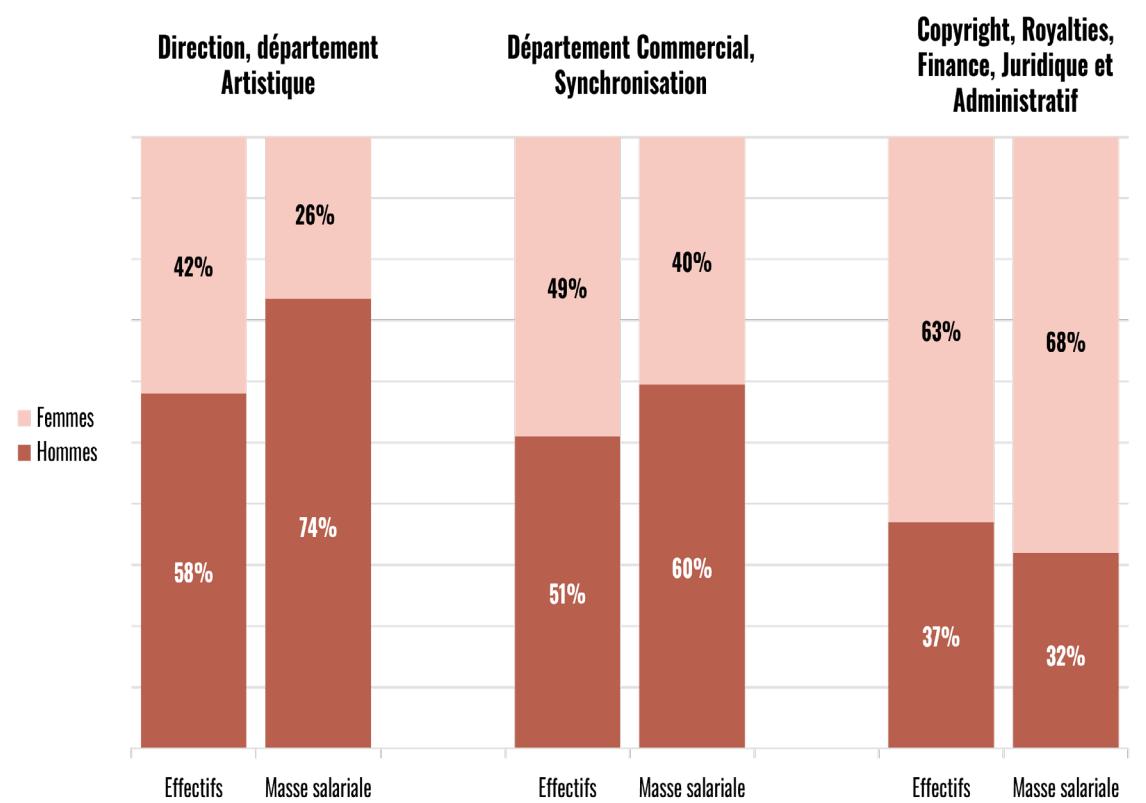
Afin d'affiner ses analyses, la CSDEM a obtenu, pour la seconde fois, des données détaillées sur les salaires par genre de la part des entreprises du panel.

Les femmes représentent, comme en 2023, 54% des effectifs et 44% de la masse salariale totale.

Nous avons effectué, pour la première fois en 2024, l'analyse comparative de la répartition par genre des effectifs et de la masse salariale par département. Celle-ci révèle que :

- dans les départements Direction générale et Artistique, les femmes représentent 42% des effectifs et 26% de la masse salariale ;
- dans les départements Commercial et Synchronisation, elles totalisent 49% des effectifs et 40% de la masse salariale ;
- à l'inverse, dans les départements Copyright, Royalties, Finance, Juridique et Administratif, elles constituent la majorité des effectifs et de la masse salariale, respectivement 63% et 68%.

Ces déséquilibres de la masse salariale entre les femmes et les hommes peuvent notamment être attribués à la nature des postes occupés au sein des départements, à l'ancienneté et à la taille de l'entreprise.



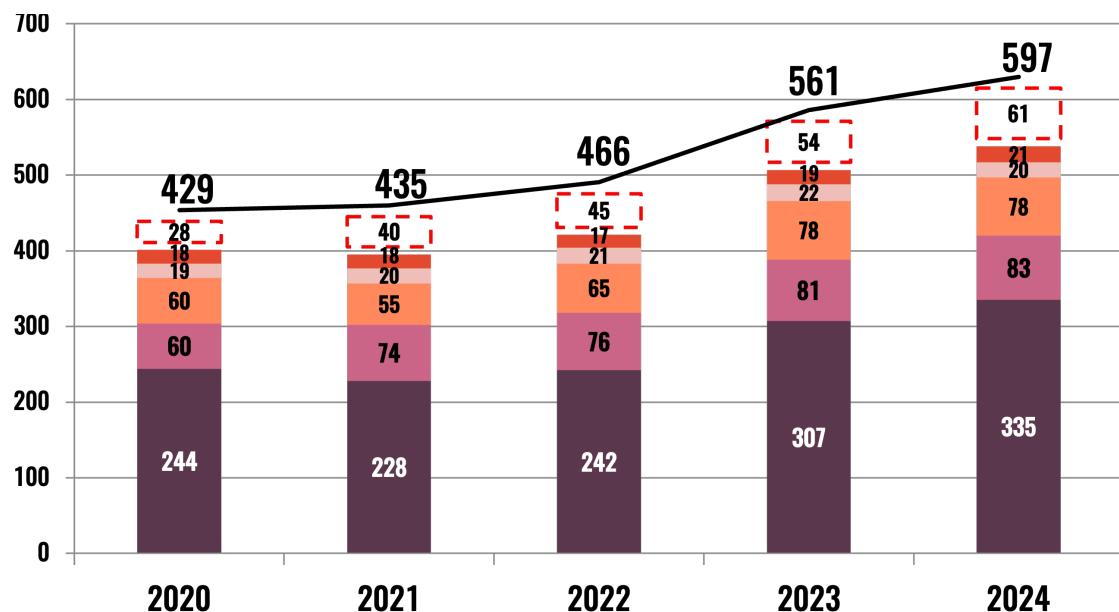
Unité : part en % par genre pour les effectifs et la masse salariale pour chaque département
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024



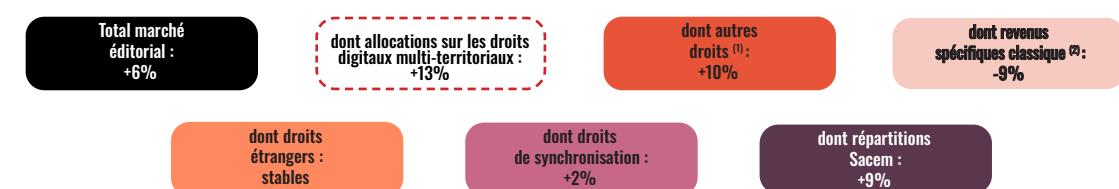
02 LE MARCHÉ ÉDITORIAL FRANÇAIS

A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION DU MARCHÉ ÉDITORIAL

LE MARCHÉ ÉDITORIAL FRANÇAIS S'ÉTABLIT À 597 M€ EN 2024,
EN HAUSSE DE 6% PAR RAPPORT À 2023



Évolution sur 1 an



Unité : million d'euros

Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2024

Nouveauté 2024 : ajout des allocations sur les droits digitaux non-répartis aux éditeurs du fait des licences multi-territoriales. Historique retraité.

⁽¹⁾ Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters

⁽²⁾ Pour les ventes de partitions : changement du calcul de représentativité des répondants en 2023 et prise en compte pour la SEAM du total des répartitions plutôt que le déclaré corrigé. Les données 2019-2022 ont été retraitées.

Le marché éditorial français a atteint 597 M€ en 2024, un montant en hausse de 6%, après la progression record de 20% en 2023 due à la reprise post-crise sanitaire. Pour la première fois, les allocations sur les droits digitaux non-répartis aux éditeurs français du fait des licences multi-territoriales (allocations sur les droits digitaux)* ont été intégrées dans les chiffres du marché éditorial.

L'analyse des différents segments du marché met en évidence des évolutions contrastées :

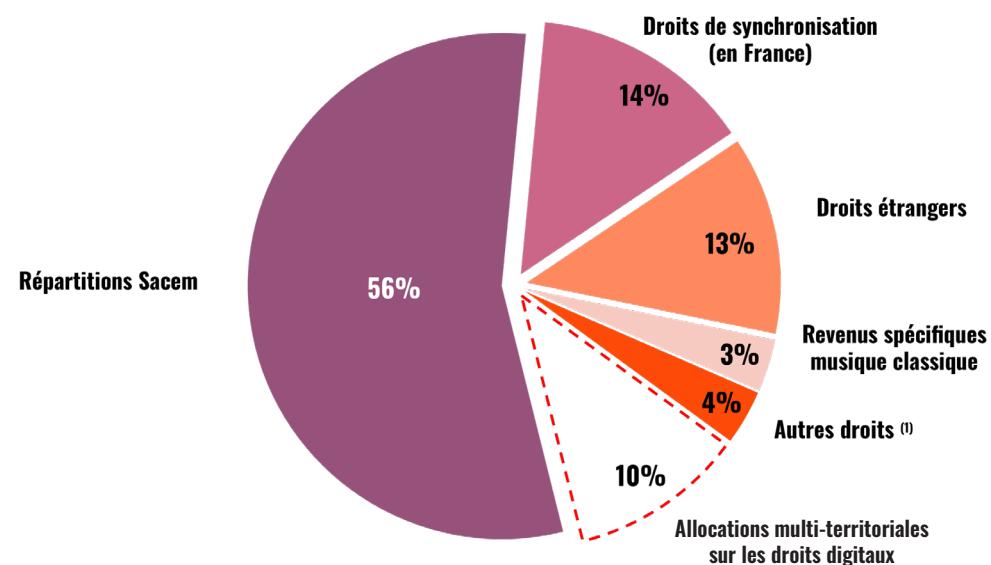
- les répartitions Sacem aux éditeurs (gestion collective), après une hausse très significative en 2023 (+27%), affichent de nouveau une progression (+9%) générée notamment par la croissance des droits digitaux et des droits spectacle et sonorisation* ainsi que par le paiement d'un excédent de gestion en 2024. Hors excédent de gestion, la croissance des droits Sacem est de 5% en 2024 par rapport à 2023 ;
- les allocations sur les droits digitaux progressent de 13% sur un an, pour s'établir à 61 M€ ;
- les droits de synchronisation, provenant du placement des œuvres musicales dans des campagnes publicitaires, des films et des séries TV, ont enregistré une croissance de 2% ;
- les droits étrangers/droits export, correspondant aux revenus du répertoire domestique à l'étranger collectés par les sous-éditeurs* hors de France, ont été quasi-stables ;
- les autres droits, composés principalement des droits de licences graphiques, des commissions de gestion*, des droits voisins sur les masters et des autres revenus non-éditoriaux poursuivent leur croissance, avec +10% en 2024 ;
- les revenus spécifiques à la musique classique, composés des ventes de partitions, des locations de matériel d'orchestre, des droits de reprographie SEAM et des grands droits, inversent la tendance et chutent de 9%.



* voir glossaire page 46

LA COMPOSITION DU MARCHÉ ÉDITORIAL FRANÇAIS EN 2024

LA GESTION COLLECTIVE REPRÉSENTE 56% DU MARCHÉ ÉDITORIAL FRANÇAIS ET LA GESTION DIRECTE EST PRINCIPALEMENT COMPOSÉE DE LA SYNCHRONISATION, DE L'EXPORT ET DES ALLOCATIONS SUR LES DROITS DIGITAUX



(1) Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters

Unité : part en % du marché éditorial total en valeur

Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2024

L'intégration des allocations sur les droits digitaux non-répartis aux éditeurs français dans le Baromètre redessine la structure du marché éditorial.

La **gestion collective** opérée par la Sacem porte sur les **droits mécaniques** (exploitation phonographique et vidéographique, copie privée*, étranger), les **droits d'exécution publique** (spectacle vivant, radio, télévision, diffusion dans les lieux publics, étranger) et les **droits numériques** (streaming, téléchargement, sonneries mobiles). Celle-ci reste le premier segment du marché, avec 56% en 2024.

Parmi la **gestion directe**, les **droits de synchronisation** et les **droits exports** sont les deux segments les plus importants avec respectivement 14% et 13% en 2024.

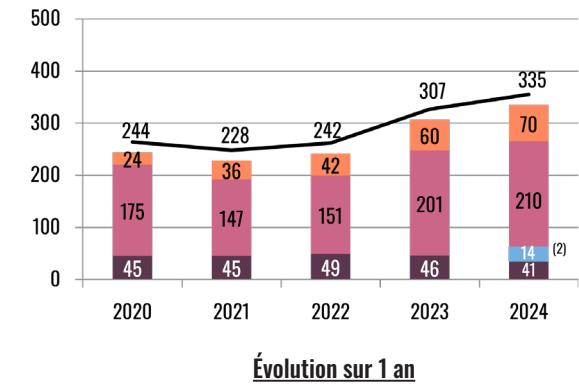
Les allocations sur les droits digitaux représentent 10% du marché éditorial, part en légère croissance sur un an.

Les revenus spécifiques à la musique classique et les autres droits restent stables.

B/ GESTION COLLECTIVE, LES TENDANCES

LES DROITS RÉPARTIS PAR LA SACEM AUX ÉDITEURS AUGMENTENT EN 2024, TOUT COMME LES DROITS RÉPARTIS À TOUS LES AYANTS DROIT⁽¹⁾

Droits répartis par la Sacem aux éditeurs



Évolution sur 1 an

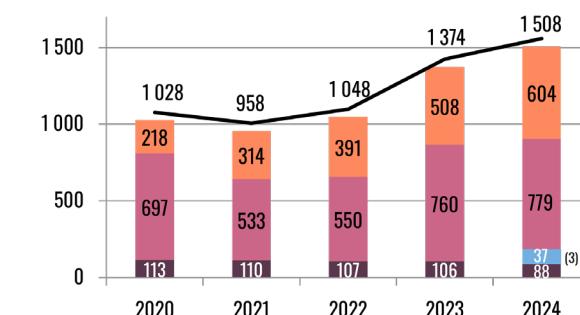
Total répartitions aux éditeurs :
+9%

dont droits digitaux :
+17%

dont droits d'exécution publique⁽⁴⁾ :
+4%

dont droits mécaniques :
-10%

Droits répartis par la Sacem à tous les ayants droit



Évolution sur 1 an

Total répartitions Sacem :
+10%

dont droits digitaux :
+19%

dont droits d'exécution publique⁽⁴⁾ :
+2%

dont droits mécaniques :
-17%

Pour les deux graphiques :

Unité : million d'euros / Source : Sacem, données 2024

(1) Les ayants droit comprennent les mandats digitaux, les auteurs-compositeurs et les organisations de gestion collective étrangères

(2) Excédent de gestion de 14 M€, zone non mise à l'échelle

(3) Excédent de gestion de 37 M€, zone non mise à l'échelle

(4) Hors excédent de gestion

Les droits répartis par la Sacem aux éditeurs français ont augmenté en 2024 (+9% sur un an), légèrement moins que ceux répartis à l'ensemble des ayants droit (+10%).

De même, les droits digitaux dans les répartitions générales redistribuées aux éditeurs français progressent légèrement moins vite (+17%) que dans le total des redistributions à tous les ayants droit (+19%).

En 2024, les **droits numériques représentent 21% des droits répartis par la Sacem aux éditeurs français contre 40% des droits répartis à l'ensemble des ayants droit** : auteurs, compositeurs, éditeurs étrangers, sociétés étrangères faisant l'objet de licences spécifiques multi-territoriales*.

Ces accords multi-territoriaux se traduisent par :

- la collecte par la Sacem des droits digitaux des répertoires concernés par ces accords, sur plusieurs territoires ;
- le reversement hors de France des droits digitaux collectés par la Sacem, sur les exploitations françaises d'œuvres étrangères, qui échappent ainsi à la majorité des éditeurs français.

En 2024, la Sacem a distribué un excédent de gestion s'élevant à 37 M€ à tous les ayants droit, dont 14 M€ pour les éditeurs. Les statuts de la Sacem limitant le solde du compte de gestion à 5% des charges de l'année, les frais de gestion trop prélevés au titre de l'année 2023 ont été répartis en 2024 en tant que droit d'exécution publique. Nous avons isolé ce montant dans notre analyse.

* voir glossaire page 46

L'ÉVOLUTION DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE

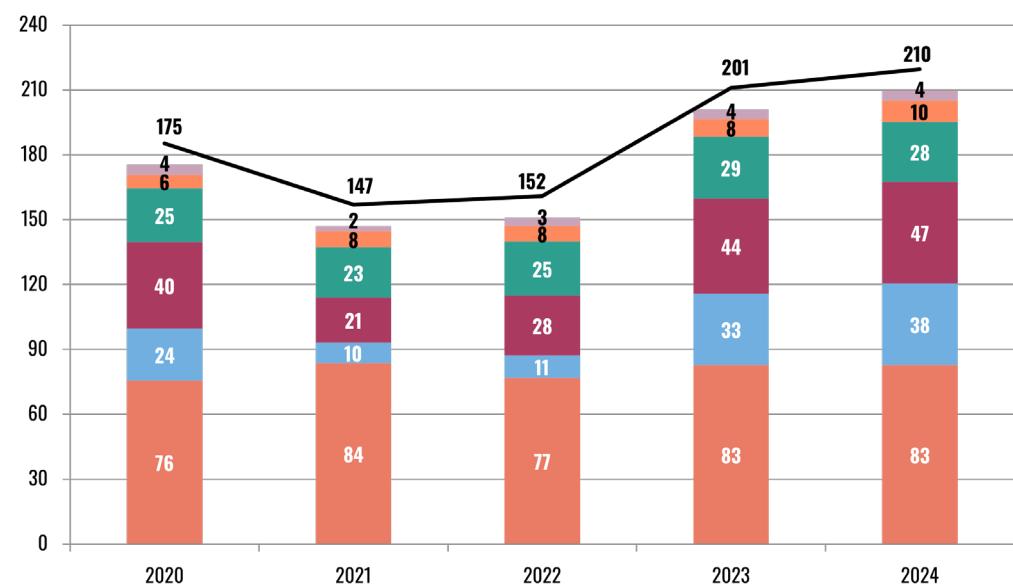
Les droits d'exécution publique⁽¹⁾ représentent 63% des droits Sacem versés aux éditeurs en 2024. Leur montant a augmenté de 4% cette même année par rapport à 2023 et atteint 210 M€.

Le niveau des droits d'exécution publique dépasse désormais largement celui de 2020 : il est supérieur de 20%.

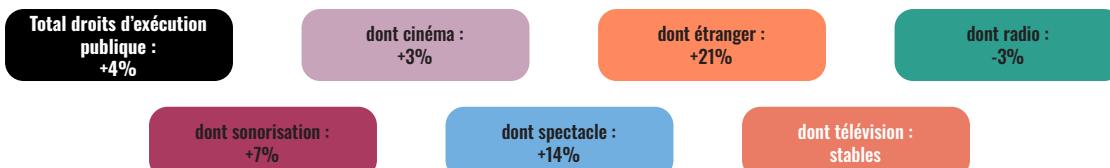
En 2024, la croissance des droits d'exécution publique est principalement portée par le segment de la sonorisation (diffusion de la musique dans les établissements recevant du public) (+7%) ainsi que par celui du spectacle (+14%), tandis que les droits issus de la radio affichent une baisse de 3% et que les droits issus de la télévision restent stables en 2024 par rapport à 2023.

⁽¹⁾ Y compris les DRM, hors droits digitaux, et hors excédent de gestion, cf. Glossaire

LES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE PROGRESSENT DE 4% EN 2024, PORTÉS PAR LES SEGMENTS DU SPECTACLE ET DE LA SONORISATION



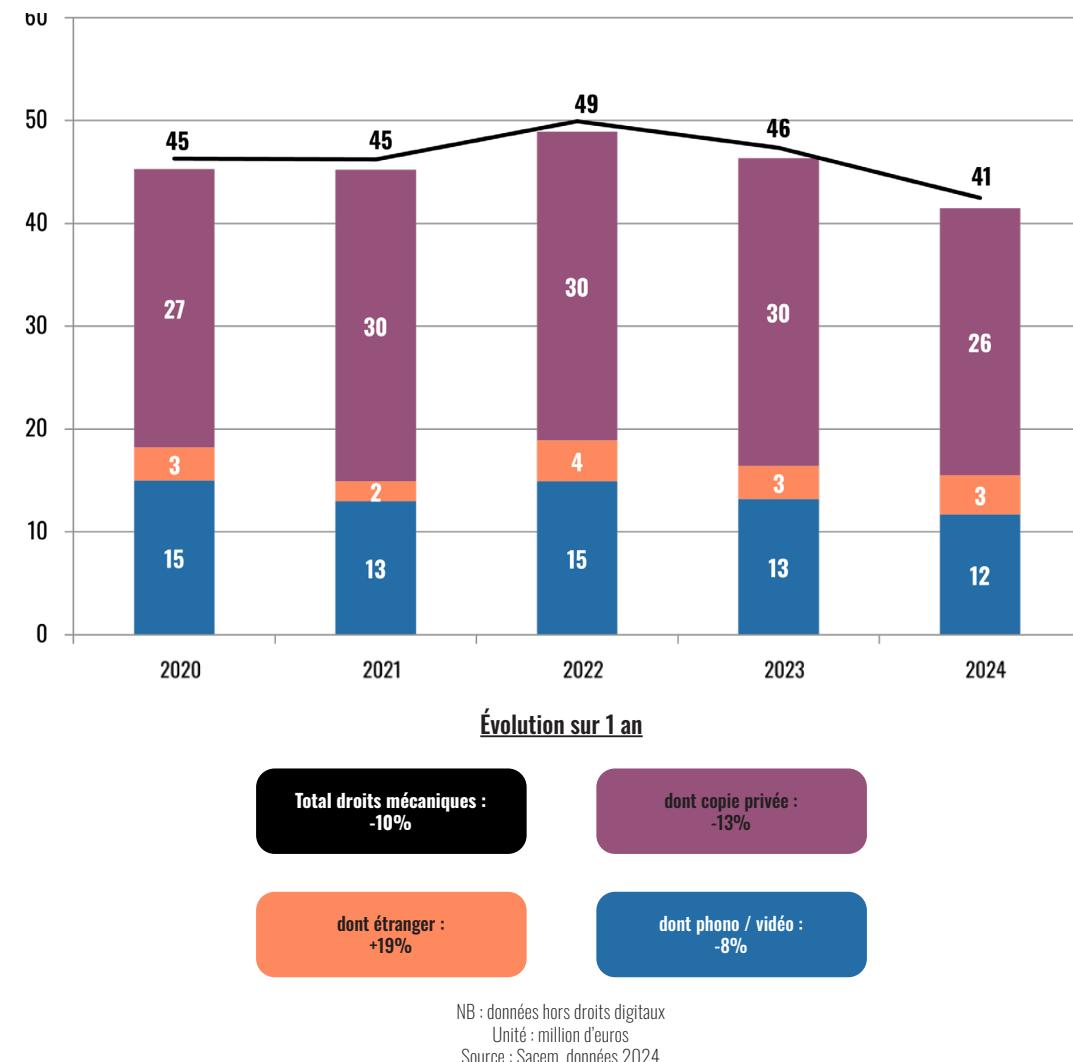
Évolution sur 1 an



NB : données hors droits digitaux et excédent de gestion
Unité : million d'euros
Source : Sacem, données 2024

L'ÉVOLUTION DES DROITS MÉCANIQUES

LES DROITS MÉCANIQUES DIMINUENT EN 2024



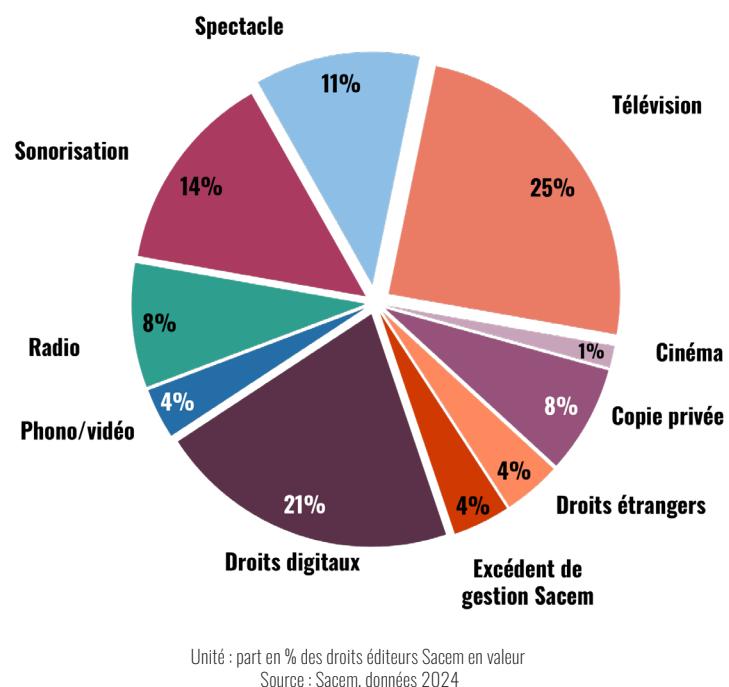
Les droits mécaniques (hors droits digitaux), soit 41 M€, représentent 12% des droits Sacem versés aux éditeurs en 2024 et diminuent de 10% par rapport à 2023 notamment du fait de la baisse d'activité sur la copie privée ainsi que sur ceux de l'exploitation phonographique et vidéographique.

Le niveau des droits mécaniques en 2024 est inférieur de 9% à celui de 2020.

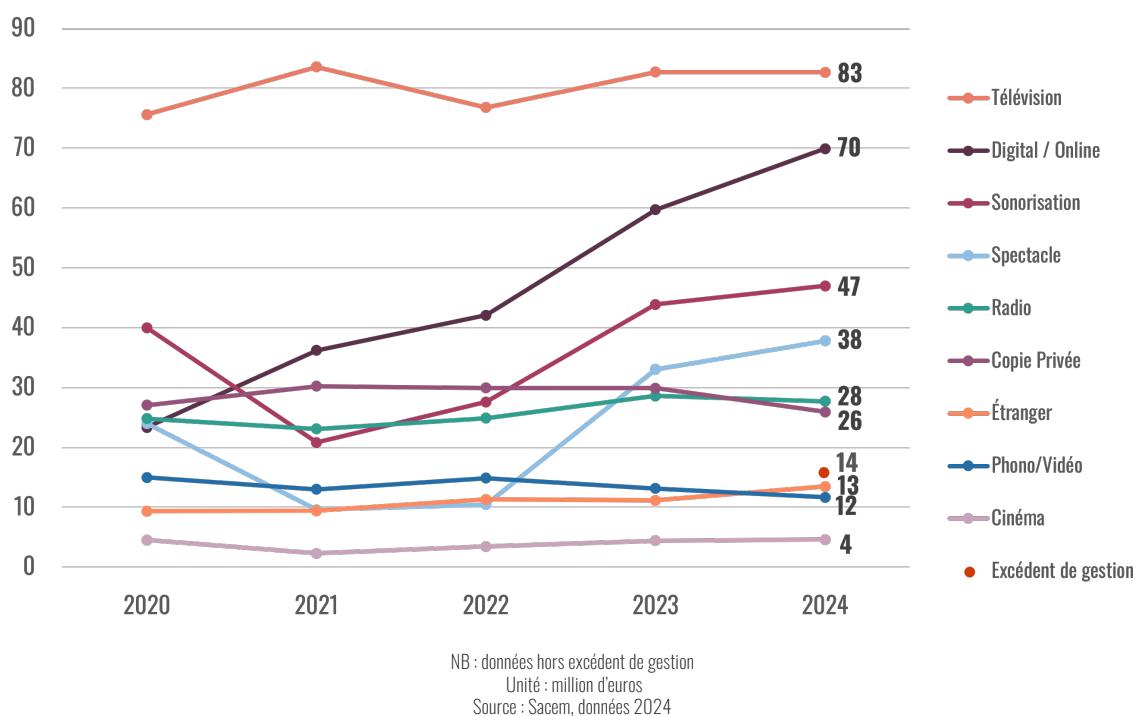
La copie privée, qui représente en 2024 63% des droits mécaniques (hors droits digitaux) et 8% des droits Sacem versés aux éditeurs, baisse de 13% sur un an.

LA RÉPARTITION DES DROITS SACEM AUX ÉDITEURS PAR FAMILLE

LE POIDS DU DIGITAL, DE LA SONORISATION ET DU SPECTACLE DANS LES DROITS ÉDITEURS SACEM PROGRESSE, AU DÉTRIMENT PRINCIPALEMENT DE LA TÉLÉVISION ET DE LA COPIE PRIVÉE



ÉVOLUTION DES DROITS SACEM ENTRE 2020 ET 2024 (EN M€)



L'ÉVOLUTION DES DROITS SACEM PAR FAMILLE DEPUIS 2020

Le montant des droits répartis par la Sacem aux éditeurs français atteint un nouveau record en 2024 à 335 M€ (+9,2% par rapport à 2023, et +37% par rapport à 2020).

Plusieurs évolutions selon les familles de droits :

- **les droits digitaux ont poursuivi leur croissance** (+17% en 2024, après +42% en 2023 et +16% en 2022). Leur montant a triplé entre 2020 et 2024, pour atteindre 70 M€, soit presque 21% du total des droits Sacem versés aux éditeurs français ;
- **les droits issus des spectacles sont supérieurs** de 58% à ceux de 2020, et ceux de la sonorisation enregistrent une hausse de 17% entre ces mêmes années ;
- les droits issus de la **télévision restent stables** en 2024, en progression de 9% par rapport à 2020 ;
- la radio enregistre cependant une baisse de 3% en 2024, ramenant sa progression depuis 2020 à +12% ;
- **les droits étrangers ont progressé de 44%** entre 2020 et 2024, pour s'établir à 13 M€ ;
- le cinéma progresse de 4% sur un an mais uniquement de 2% depuis 2020 ;
- à l'inverse, **la copie privée perd 13%** en 2024, en recul de 4% par rapport à 2020 ;
- **les droits issus du segment phono/vidéo baissent de 11%** sur un an et sont inférieurs de 22% par rapport à 2020 ;
- en 2024, la **Sacem a versé 14 M€ d'excédent de gestion** aux éditeurs.

C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX

Les droits digitaux totaux collectés se sont élevés à 153 M€ en 2024, dont 92 M€ perçus par les éditeurs français et 61 M€ d'allocations multi-territoriales.

En incluant les allocations multi-territoriales non-réparties aux éditeurs français, **les droits digitaux ont représenté 26% du marché et ont progressé de 18%** par rapport à 2023. Hors allocations, **ils ont représenté 17% du marché éditorial et ont progressé de 21% en 2024**. Cette hausse provient principalement de la progression SVOD* (+39%) due notamment à la plus grande régularité et à l'accélération des répartitions par la Sacem des sommes encaissées en provenance des plateformes. La faible croissance du streaming audio* en 2024 s'explique principalement par l'accélération des répartitions du principal DSP en 2023.

Pour mémoire, les droits digitaux comprennent :

- **les exploitations en France** du répertoire domestique pour le streaming audio (ainsi que du répertoire international pour la SVOD) versés par la Sacem ;
- **les exploitations à l'étranger** du répertoire domestique (revenus reçus des sous-éditeurs et/ou de la Sacem) ;
- **les exploitations en France** du répertoire étranger qui, du fait des licences multi-territoriales (via les mandats) échappent aux éditeurs français et font l'objet d'allocations dans les comptes consolidés des majors et de certains indépendants internationaux.

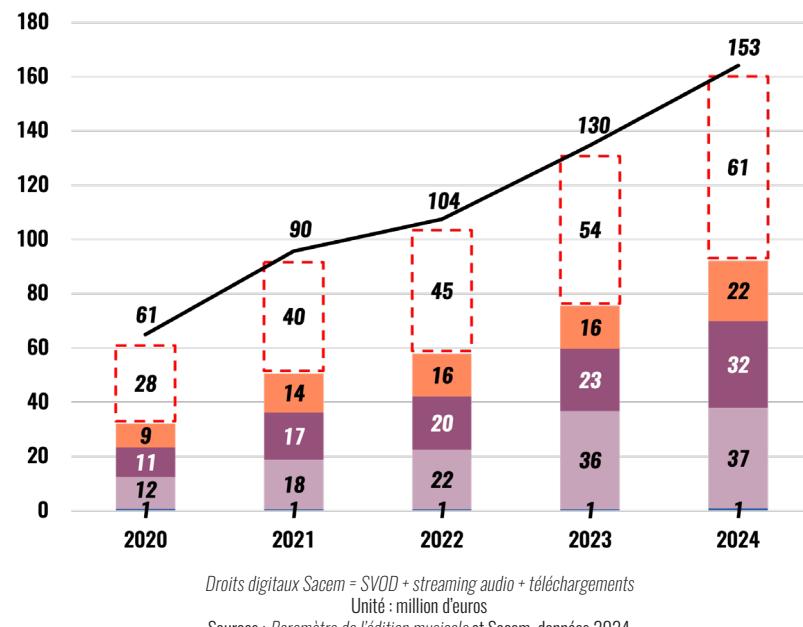
	Territoire d'exploitation	
Répertoire	En France	Hors de France
Domestique	Sacem	Sacem Sous-éditeurs
International	Mandants	N/A

* voir glossaire page 46

L'ÉVOLUTION DES DROITS DIGITAUX

LES DROITS DIGITAUX ATTEIGNENT 153 M€ EN 2024 (18% DE HAUSSE PAR RAPPORT À 2023) ET REPRÉSENTENT 26% DU MARCHÉ TOTAL.

LES DROITS DIGITAUX PERÇUS PAR LES ÉDITEURS FRANÇAIS EN 2024 S'ÉLÈVENT À 92 M€, EN HAUSSE DE 22% PAR RAPPORT À 2023. UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DES DROITS DIGITAUX ÉCHAPPE AUX ÉDITEURS FRANÇAIS DU FAIT DES LICENCES MULTI-TERRITORIALES, ESTIMÉES À 61 M€.



Le poids des droits numériques a significativement progressé au cours des dernières années (+165% depuis 2020). Pour autant, il ne représente encore que 26% du marché éditorial français en 2024, soit 153 M€ (et 17% du marché éditorial français en 2024 en excluant les allocations sur les droits numériques non-répartis aux éditeurs français).

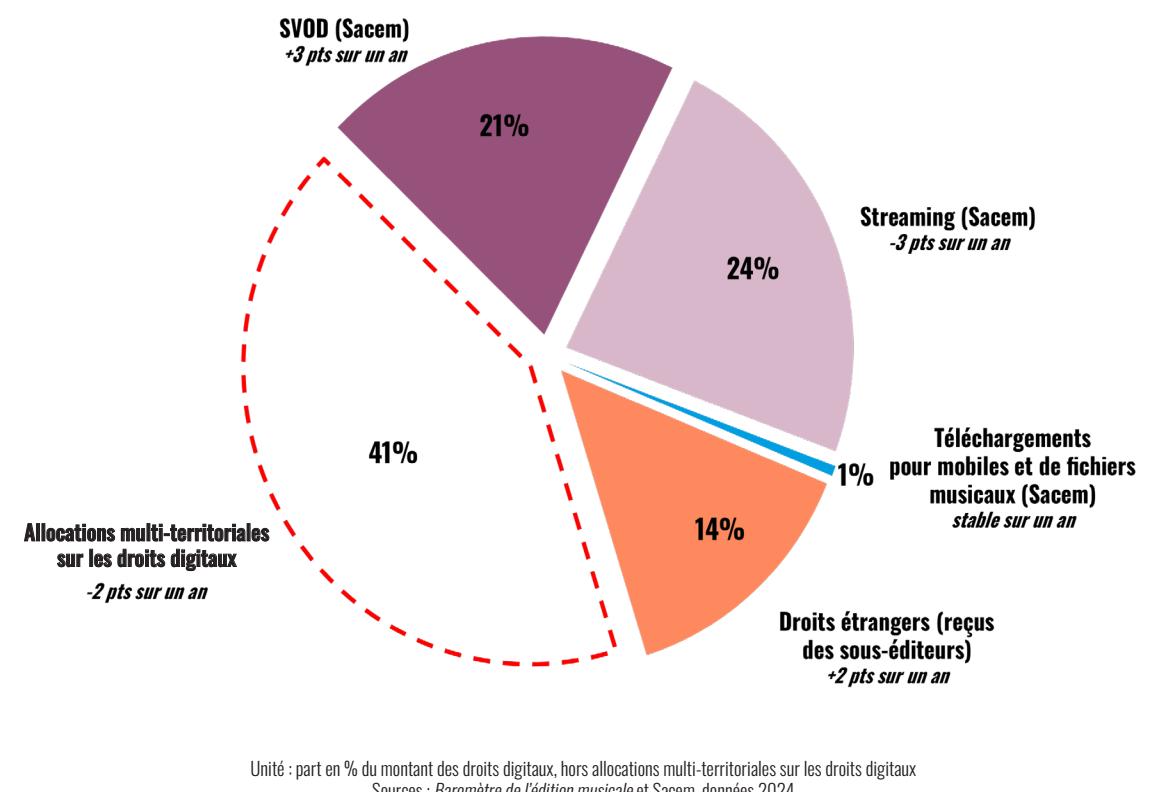
À titre de comparaison, pour les producteurs phonographiques, les ventes numériques s'élèvent à 674 M€ et représentent 65% du marché du disque en 2024. Ainsi, la transition des revenus issus des droits physiques vers les droits numériques reste en retard sur le marché de l'édition par rapport à celle observée chez les producteurs phonographiques, en raison :

- de la **fragmentation des répertoires**, effet des licences multi-territoriales (accords multi-territoriaux) ;
- des **règles de gestion spécifiques propres aux exploitations en ligne** (online), nécessitant notamment la mise en place de la documentation de l'œuvre au démarrage de l'exploitation ;
- du **décalage dans le temps engendré par la gestion collective** pour la perception et la répartition des droits.

Par ailleurs, les droits numériques en provenance des réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, TikTok, etc., restent très faibles, voire quasi inexistantes du fait de la difficulté d'exploitation des données de diffusion par la Sacem.

Malgré l'**amélioration des performances de la Sacem** pour traiter les droits numériques, de **fortes disparités** continuent d'exister entre les chiffres au niveau macro-économique et leur traduction au niveau micro-économique pour les éditeurs. La possibilité de déposer les œuvres domestiques à la Sacem par fichier CWR* est une piste d'amélioration pour optimiser notamment la rémunération des droits numériques aux éditeurs français.

LA RÉPARTITION DES DROITS DIGITAUX PAR CATÉGORIE EN 2024



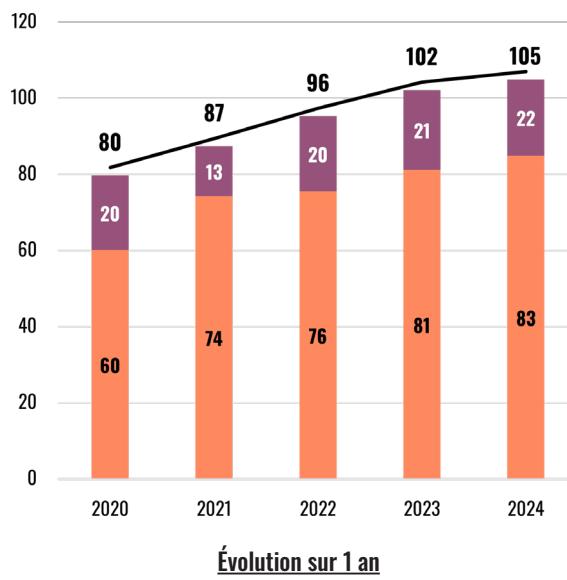
* voir glossaire page 46

D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRONISATION

Les revenus de synchronisation ont augmenté de 3% en 2024, pour s'établir à 105 M€. Leur montant est plus élevé de 31% par rapport à 2020.

Cette hausse provient de la croissance des droits de synchronisation sur le marché français en 2024 (+2%), et droits issus de l'export (+2%).

LES DROITS DE SYNCHRONISATION POURSUIVENT LEUR HAUSSE



Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2024

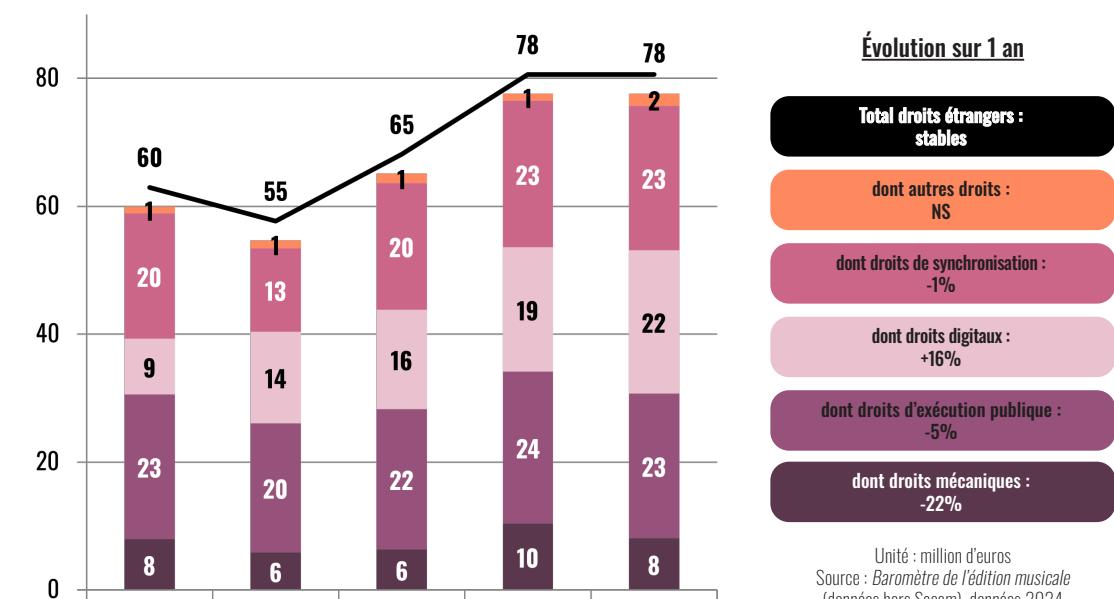
Les droits de synchronisation représentent 14% du marché éditorial français en 2024, soit la première source de revenus de la profession en gestion individuelle, devant les droits étrangers.

Notons par ailleurs que les éditeurs détiennent une part prépondérante du marché de la synchronisation par rapport aux producteurs phonographiques, l'œuvre musicale faisant l'objet d'une licence éditoriale même dans le cas de ré-enregistrements (adaptations locales, covers).

Les éditeurs collectent les revenus auprès de leurs clients puis reversent aux auteurs la part leur revenant.

E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS

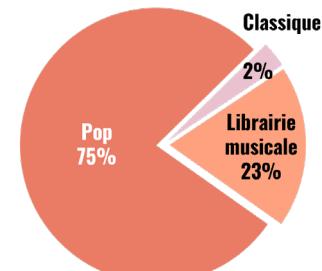
LES DROITS ÉTRANGERS RESTENT STABLES EN 2024, ET MAINTIENNENT UN NIVEAU SUPÉRIEUR DE 30% À CELUI DE 2020



Les droits étrangers (perception directe en provenance des sous-éditeurs, hors droits Sacem), correspondant principalement à des exploitations de 2022, restent stables en 2024, pour s'établir à 78M€.

Les droits mécaniques perdent un cinquième de leur valeur, tandis que les droits d'exécution publique baissent de 5% sur un an. Les droits de synchronisation restent quasi-stables (-1%). Les droits digitaux croissent de 16%. Les autres droits doublent presque (+82%), mais ils représentent encore un montant très réduit.

Répartition des droits étrangers par type d'œuvre



Unité : part en % des droits étrangers en valeur
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

La pop a concentré 75% des droits étrangers totaux en 2024 (-1 point sur un an), loin devant la librairie musicale (23%, +2 points) et la musique classique (2%, -1 point).

L'exploitation à l'étranger des catalogues reste une activité primordiale pour la librairie musicale.

03 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE L'ÉDITION PÉDAGOGIQUE ET DE MUSIQUE CLASSIQUE

Le marché du classique et de la pédagogie reflué à 27 M€ en 2024, soit une baisse de -7,5% :

- les ventes de partitions et méthodes restent stables à 9,7 M€, en s'inscrivant dans la tendance à la baisse régulière des ventes depuis 10 ans ;
- les droits SEAM chutent de 15,5%, la hausse de la perception reprographie (0,2 M€) ne compensant pas la chute de la Copie Privée toujours aussi volatile (-1,2 M€) ;
- les grands droits enregistrent une baisse d'un quart de leurs revenus, se rapprochant du niveau pré-Covid, il y a donc eu moins de représentations scéniques d'œuvres protégées ;
- les droits Sacem baissent de 21% ;
- la location de partitions pour les orchestres limite la baisse à 2,5% sur un an.

L'année est marquée par une forte baisse des droits (Sacem, Grands Droits et SEAM). La baisse de budget des orchestres français va continuer à impacter fortement les droits Sacem avec le risque de réduire la part des œuvres protégées et de la création. Celle-ci est également fragilisée par l'instabilité du budget de l'aide à l'édition contemporaine du Centre national de la musique (CNM) (-30% en 2025).

UN MARCHÉ EN NETTE BAISSE EN 2024⁽²⁾



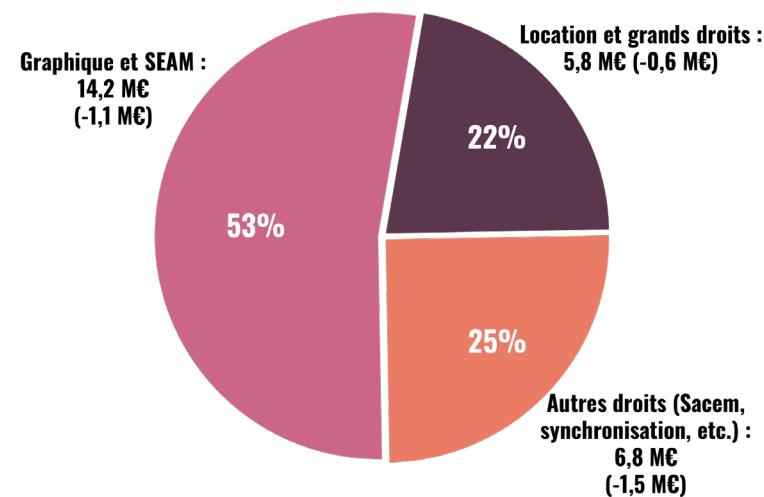
⁽¹⁾ Droits de synchronisation, droits étrangers, commissions de gestion, licences graphiques, autres droits éditoriaux, droits voisins, autres revenus non-éditoriaux

Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2024

⁽²⁾ Pour les ventes de partitions : changement du calcul de représentativité des répondants à partir de 2023 et prise en compte pour la SEAM du total des répartitions plutôt que le déclaré corrigé. Les données 2019-2022 ont été retraitées.

LA RÉPARTITION DES REVENUS DE L'ÉDITION PÉDAGOGIQUE ET DE MUSIQUE CLASSIQUE

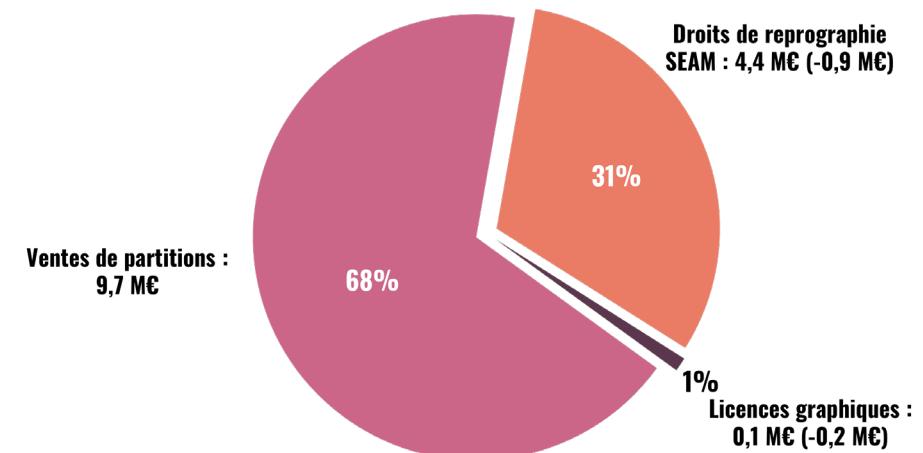
L'activité de l'édition pédagogique et de musique classique se divise en 3 pôles : graphique, location et autres droits



Unité : part en % du marché en valeur
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2024

FOCUS SUR LES REVENUS GRAPHIQUES CLASSIQUES, SOIT 14,2 M€ EN 2024

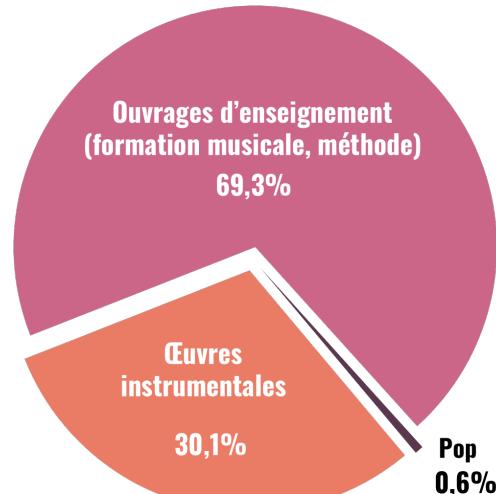
Les droits SEAM (photocopie et copie privée) représentent moins du tiers de l'activité graphique



Unité : part en % de l'activité « Graphique et SEAM » en valeur
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2024

FOCUS SUR LES VENTES DE PARTITIONS DU CLASSIQUE

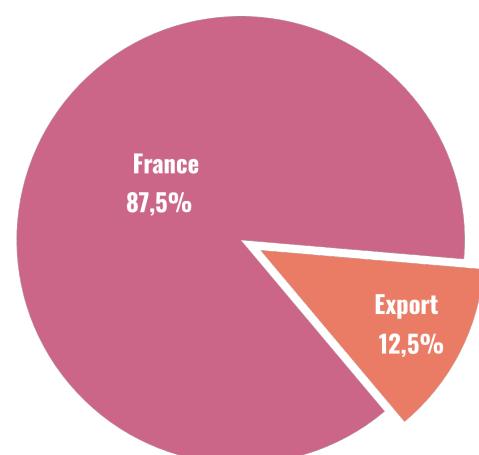
Répartition des ventes de partitions par type



Unité : part en % du nombre d'exemplaires
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

La part des ouvrages d'enseignement augmente de 2,9% en nombre donc au moins du double en valeur, traduisant la baisse forte et continue du marché de la partition.

Répartition géographique des ventes de partitions

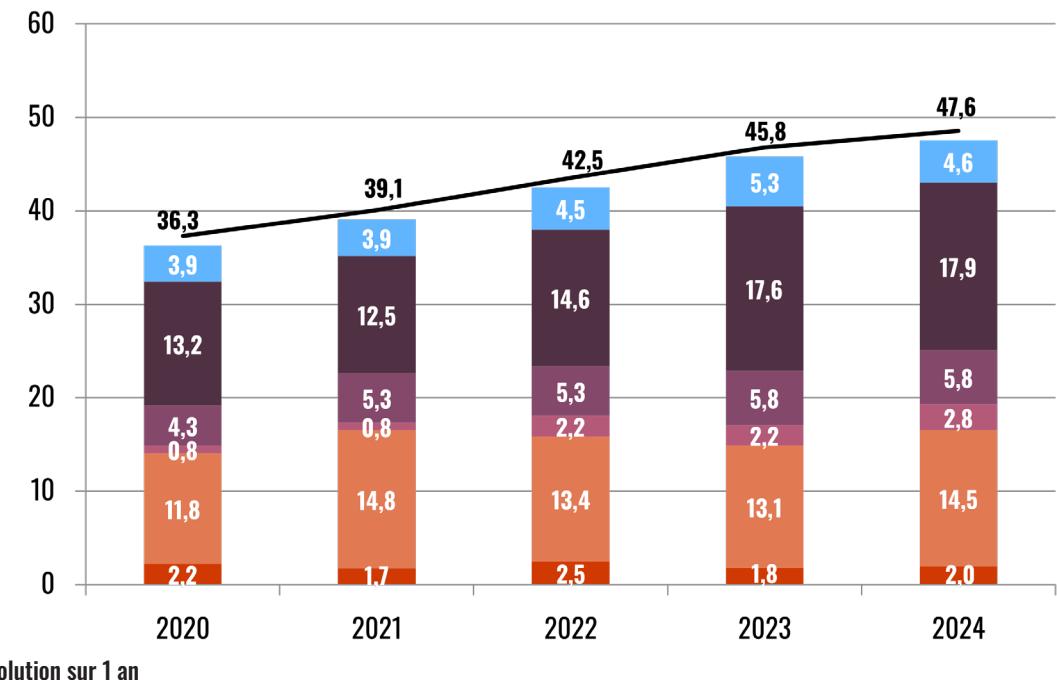


Unité : part en % de l'activité « Ventes de partitions » en valeur
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

L'export représente une faible part des ventes (la pédagogie s'exportant moins) mais reste stable sur un an.

04 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE

LE MARCHÉ DE LA LIBRAIRIE MUSICALE CROÎT MODÉRÉMENT EN 2024 (+4%)



Évolution sur 1 an

Total droits librairie musicale : +4%

dont autres droits (1) : -14%

dont droits étrangers : +2%

dont droits de synchronisation : stables

(1) Commissions de gestion, droits voisins (master, etc.), autres droits éditoriaux, autres revenus non-éditoriaux

Unité : million d'euros

Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2024 / Retraitement droits de synchronisation et droits étrangers en 2023.

Le marché de la librairie musicale reste quasi-stable en 2024, à 47,6 M€, en hausse de 4% par rapport à 2023.

Ce ralentissement s'explique par la **quasi-stabilité des droits étrangers** (+2%, après une hausse de 20% en 2023), qui représentent 34% du marché et la **stabilité des droits de synchronisation** (12% du marché). Les **droits d'exécution publique reçus de la Sacem** (principalement des droits issus des diffusions TV), **progressent de 11%** sur un an, et représentent 30% du marché de la librairie musicale.

Les **droits digitaux progressent fortement** (+25%), mais comptent pour moins de 6% du marché. De même, les **droits mécaniques**, très fluctuants, affichent une **croissance de 10%** sur un an.

À l'inverse, les **autres droits** (intégrant les droits voisins reçus de la SCPP et de la SPPF) enregistrent une **diminution de 14%** sur un an malgré une hausse de 38% par rapport à 2020.

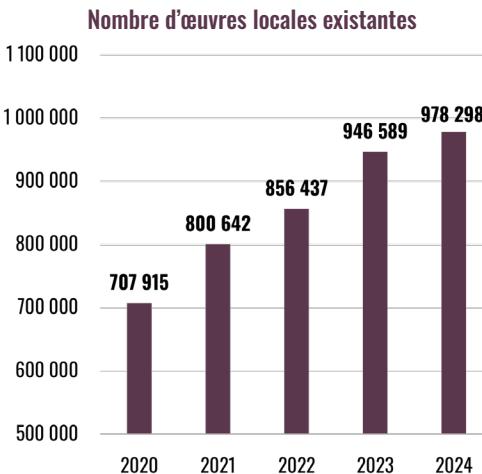
05 L'IMPLICATION DES ÉDITEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION, LA GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS

LES CHIFFRES CLÉS SUR LES ŒUVRES

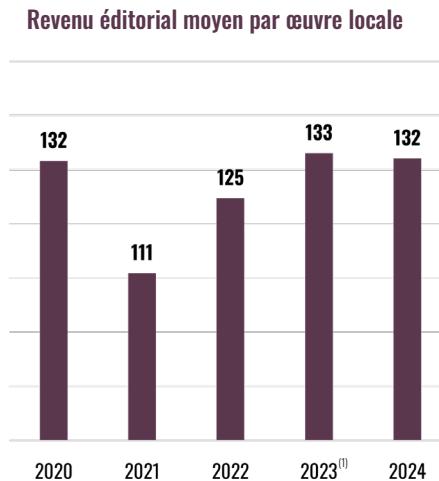
	Variation 2023-2024	Variation 2020-2024
Nombre total d'œuvres éditées (œuvres locales et étrangères confondues)	+9,5%	+17,5%
Nombre d'œuvres locales éditées	+3,5%	+38%
Revenu éditorial moyen généré par chaque œuvre (œuvres locales et étrangères confondues)	-4%	+29%
Revenu éditorial moyen généré par chaque œuvre locale	-1%	1%

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2020, 2023 et 2024

FOCUS SUR LES ŒUVRES LOCALES ÉDITÉES



Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024 / ⁽¹⁾ Donnée corrigée 2023

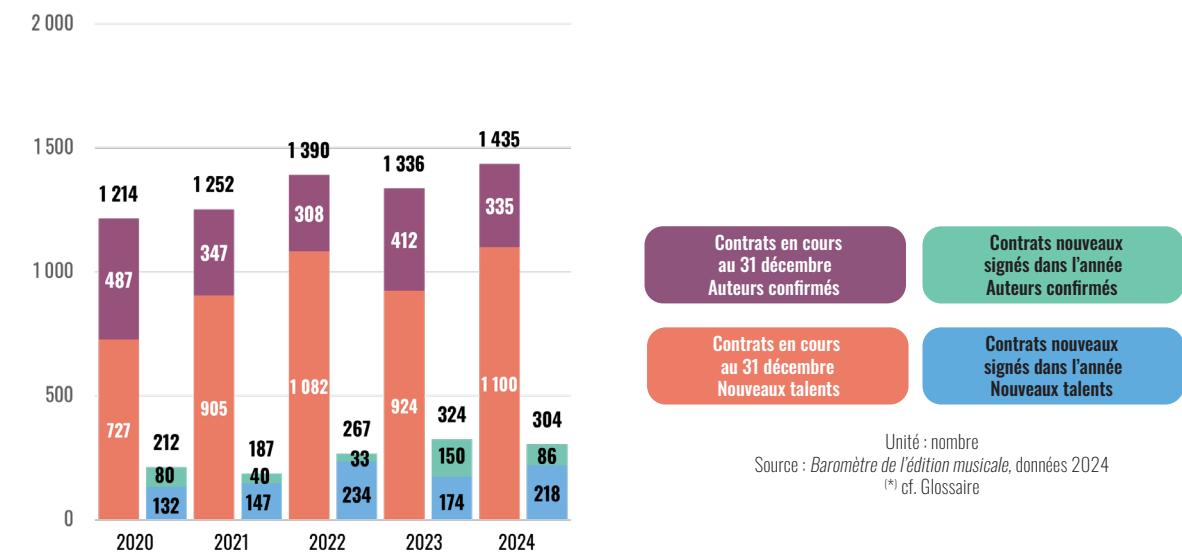


Le nombre total d'œuvres éditées est en progression constante depuis les 5 dernières années (+17,5% par rapport à 2020). En particulier, 2024 enregistre une hausse de 9,5% par rapport à 2023 pour atteindre 12,7 millions d'œuvres. Cette croissance tendancielle se reflète également sur les œuvres locales, y compris en 2024 dont le nombre progresse de +3,5% en 2024 par rapport à 2023, et +38% par rapport à 2019.

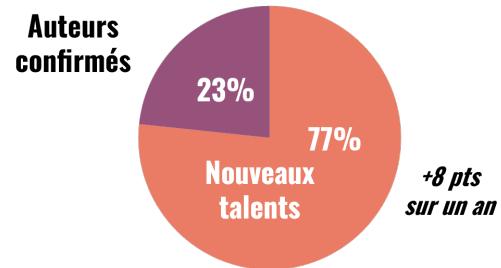
Le revenu éditorial moyen par œuvre a diminué de 4% sur un an pour l'ensemble des œuvres (françaises et étrangères confondues) et s'élève à 28€ pour 2024 retrouvant désormais son niveau de 2020. Pour les œuvres locales, le revenu éditorial moyen a diminué de 1% et s'élève à 132€, et reste donc stable par rapport à 2020.

L'ÉVOLUTION DES CONTRATS DE PRÉFÉRENCE

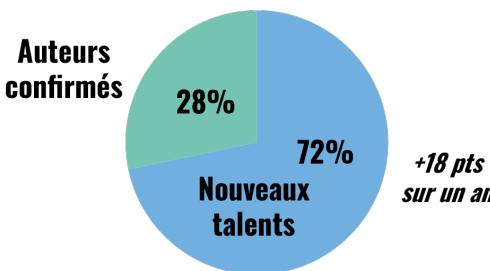
AUGMENTATION DE 7% DU NOMBRE DE CONTRATS DE PRÉFÉRENCE* EN COURS EN 2024, GRÂCE À LA REPRISE DES SIGNATURES DES NOUVEAUX TALENTS



Répartition des talents dans les contrats de préférence en cours en 2024



Répartition des talents dans les contrats de préférence signés dans l'année



* voir glossaire page 46

LES GENRES RAP, HIP-HOP ET R&B, ROCK ET ELECTRO PORTENT LA CROISSANCE DU NOMBRE DE CONTRATS DE PRÉFÉRENCE ENTRE 2023 ET 2024

Focus sur les contrats de préférence en cours au 31 décembre

	2022	2023	2024
Pop	448	433	424
Rock	88	68	79
Rap, Hip-Hop, R&B	628	622	678
World	28	26	28
Classique	14	18	23
Jazz	29	23	21
Électro/EDM	138	130	166
Musique de films et séries TV	16	14	15
Librairie musicale	1	2	1
Total	1 390	1 336	1 435
dont nouveaux talents	1 082	924	1 100

Les nouveaux talents ont représenté 77% des contrats de préférence* en cours en 2024 (+8 points sur un an)

Le nombre de contrats de préférence* s'est établi à 1 435 à fin décembre 2024, en hausse de 7% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par la croissance de l'activité des genres Rap, Hip-Hop et R&B (+9%), Rock (+16%) et Electro (+28%).

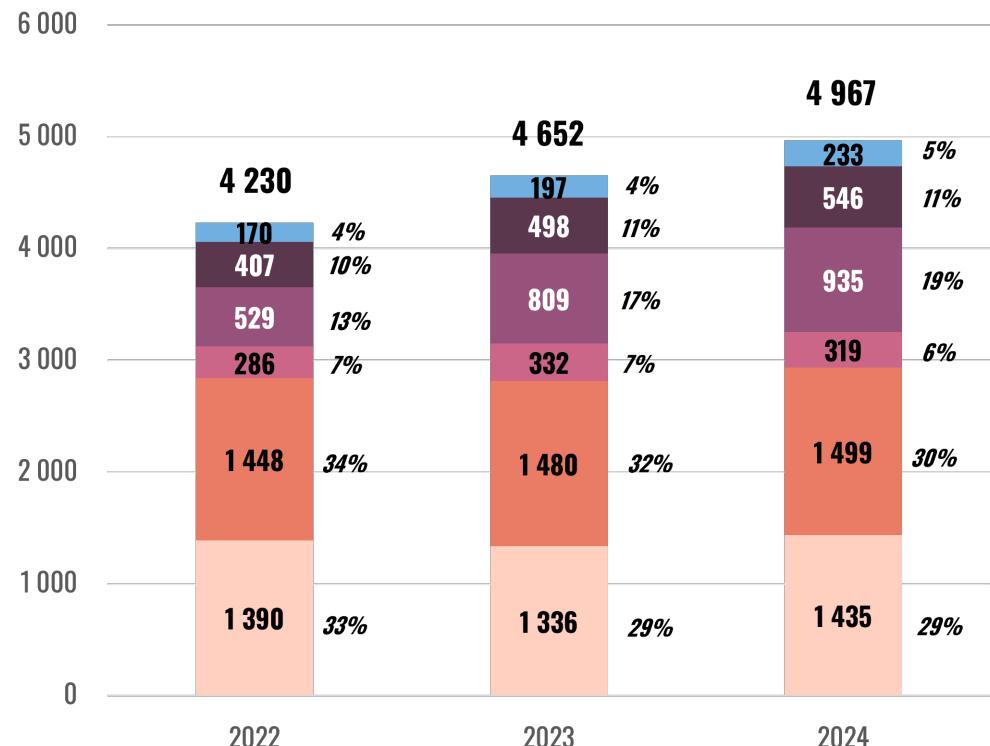
Le genre Rap, Hip-Hop et R&B reste prédominant avec 47% du total des contrats de préférence en cours au 31 décembre 2024.

Les éditeurs accordent une place majoritaire aux nouveaux talents, avec 77% des contrats de préférence en cours fin 2024. La part des nouveaux talents se redresse (+8 points) et retrouve son niveau de 2022. De même, la part des nouveaux talents dans les contrats nouveaux signés dans l'année s'accroît nettement sur un an (+18 points, avec 72%, contre 54% en 2023).

* voir glossaire page 46

L'ÉVOLUTION DES CONTRATS ÉDITORIAUX

HAUSSE DE 7% DU NOMBRE DE CONTRATS ÉDITORIAUX EN 2024, GRÂCE À LA HAUSSE DU NOMBRE DES CONTRATS DE GESTION/ADMINISTRATION ET DES CONTRATS DE PRÉFÉRENCE



Unité : nombre / Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024



Le nombre de contrats éditoriaux s'est établi à 4 967 à fin décembre 2024 (y compris les contrats de préférence), en hausse de 7% par rapport à 2023.

Outre l'augmentation des contrats de préférence, la progression du nombre total de contrats éditoriaux est majoritairement due à l'accélération de la croissance des contrats de gestion/administration (+16% par rapport à 2023, +76% par rapport à 2022) ainsi qu'à la hausse des contrats de coédition générale (+10%).

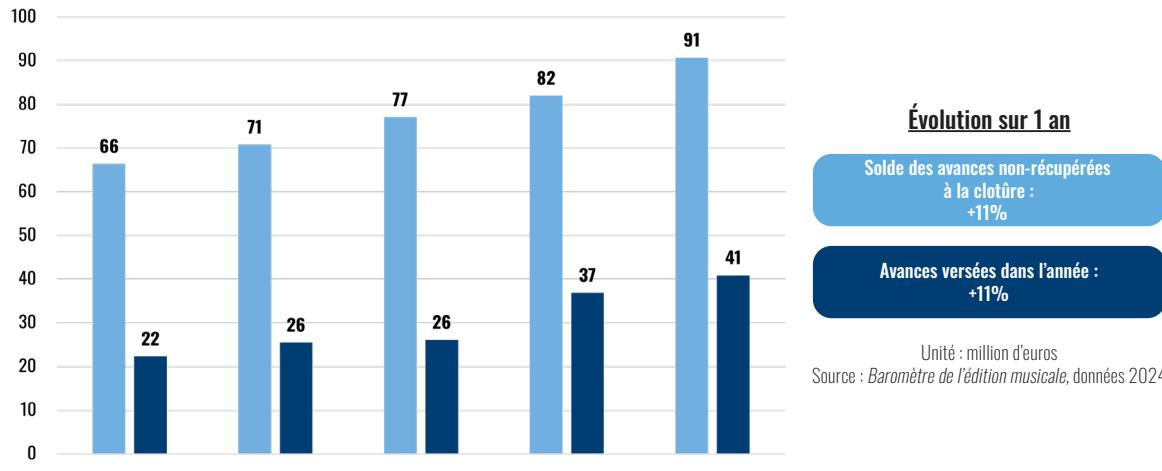
06 LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES

En tant que partenaires des auteurs et compositeurs, les éditeurs jouent un rôle primordial dans le préfinancement de leur création. Avec une **hausse des avances* versées en 2024 (+11%)** et **des avances cumulées** qui ont presque atteint 91 M€ à fin 2024 (+11%), ce préfinancement s'est renforcé cette année encore et traduit le volontarisme continu des éditeurs en termes de signatures, mais aussi leur prise de risque accrue en termes d'investissement. **Le montant des avances versées dans l'année en 2024 a progressé de 86% par rapport à 2020. Le solde des avances non-récupérées à la clôture a, lui, progressé de 38% en 2024 par rapport à 2020.**

Les éditeurs continuent à investir et à prendre des risques car il n'y a aucune garantie de récupération des avances versées.

UN PRÉFINANCEMENT DE LA CRÉATION IMPORTANT, PORTÉ PAR UNE HAUSSE DE 11% DES AVANCES VERSÉES EN 2024 ET DES AVANCES CUMULEES À FIN 2024

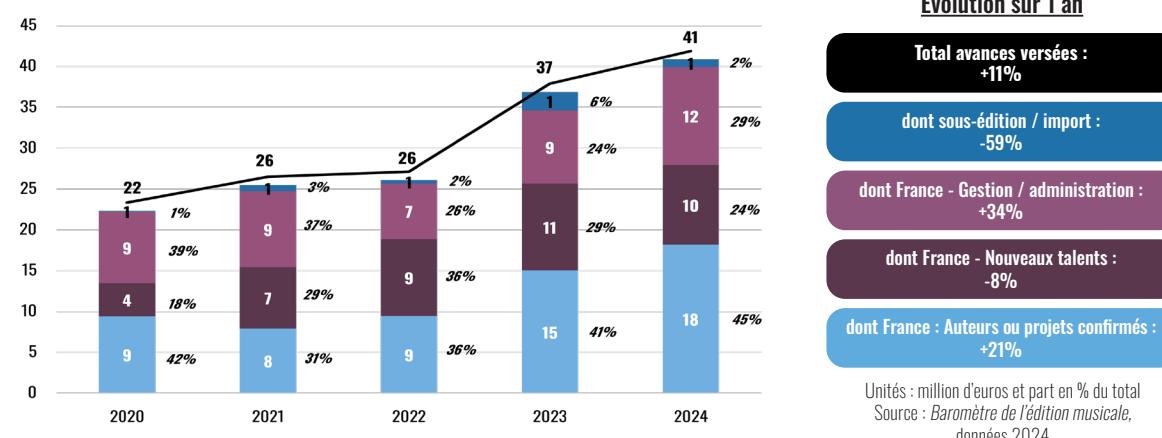


Évolution sur 1 an

- Solde des avances non-récupérées à la clôture : +11%
- Avances versées dans l'année : +11%

L'ÉVOLUTION DES AVANCES VERSÉES EN 2024

PROGRESSION SIGNIFICATIVE DES AVANCES VERSÉES DEPUIS 2020 : +86% SUR 5 ANS



Évolution sur 1 an

- Total avances versées : +11%
- dont sous-édition / import : -59%
- dont France - Gestion / administration : +34%
- dont France - Nouveaux talents : -8%
- dont France : Auteurs ou projets confirmés : +21%

Le montant global des avances versées a augmenté de 11% en 2024 par rapport à 2023, en particulier pour les auteurs confirmés (+21%). Les auteurs confirmés représentent 45% du total des avances (contre 41% en 2023).

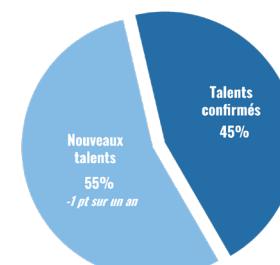
Les nouveaux talents représentent un quart des avances totales versées par les éditeurs en 2024 (contre 30% en 2023).

Les avances relatives aux contrats de gestion ont progressé de façon significative (+34% après +31% en 2023). Elles représentent désormais un peu moins de 30% du total des avances versées en 2024.

LES CHIFFRES CLÉS SUR LES DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS ÉDITORIAUX

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS NON-RÉCUPÉRABLES EN 2024

En nombre de projets



En valeur



	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Nombre de projets	1 013	863	938	+8,5%
Dont nouveaux talents	690	486	513	+5,5%
Valeur des investissements non-récupérables (en milliers d'€)	5 874 k€	7 295 k€	8 946 k€	+22,5%
Dont nouveaux talents (en milliers d'€)	3 387 k€	3 508 k€	4 003 k€	+14%
Montant moyen des investissements par projet (en milliers d'€)	5,8 k€	8,4 k€	9,5 k€	+13%
Dont nouveaux talents (en milliers d'€)	4,9 k€	7,2 k€	7,8 k€	+8%

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022 et 2023 et 2024

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS NON-RÉCUPÉRABLES

Les investissements non-récupérables ont progressé de 22,5% par rapport à 2023, accompagnés d'une hausse du nombre de projets (+8,5%).

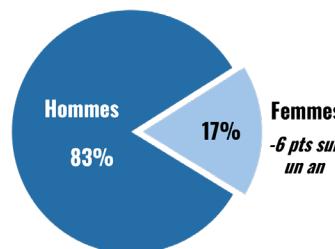
Les investissements non-récupérables sur les nouveaux talents ont progressé de 8% en valeur.

La part des nouveaux talents continue néanmoins de se réduire, ceux-ci représentent désormais 45% du montant des investissements non-récupérables en 2024 (-3 points sur un an et -13 points par rapport à 2022).

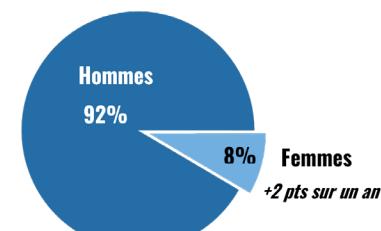
Par ailleurs, le montant moyen des investissements par projet a augmenté de 13% en 2024 par rapport à 2023, reflétant un soutien plus fort de la part des éditeurs sur chacun des projets, y compris ceux des nouveaux talents.

LA RÉPARTITION PAR GENRE DES INVESTISSEMENTS SUR LES PROJETS ÉDITORIAUX

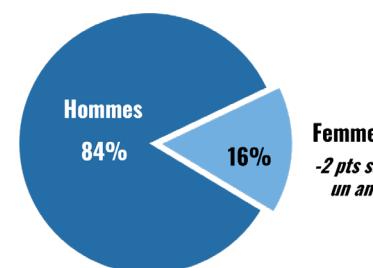
Nouveaux contrats de préférence éditoriaux signés dans l'année



Avances auteurs et coéditeurs versées (en valeur)



Projets éditoriaux avec dépenses non-récupérables



Unité : part en % du nombre de nouveaux contrats de préférence éditoriaux signés dans l'année, part en % du nombre de projets éditoriaux avec dépenses non-récupérables, part en % des avances versées pour des auteurs ou projets confirmés et des nouveaux talents en France

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

La part des nouveaux contrats de préférence éditoriaux signés dans l'année concerne pour 83% des artistes masculins, contre 17% d'artistes féminines (en diminution de 6 points sur un an).

La répartition des avances versées est encore plus fortement marquée : 92% des avances versées à des auteurs et/ou coéditeurs le sont pour des auteurs ou des projets relatifs à des hommes contre 8% pour des autrices ou des projets relatifs à des femmes (la répartition était de 94% / 6% en 2023).

Concernant les projets éditoriaux avec des dépenses non-récupérables, 84% concernent des hommes, 16% des femmes, soit deux points de moins sur un an pour la part féminine.

07

LES AIDES REÇUES PAR LES ÉDITEURS

ENSEMBLE DU MARCHÉ

En 2024, l'ensemble des éditeurs a reçu 4,6 M€ d'aide au titre des programmes spécifiques en provenance de la Sacem et du CNM, contre 4,8 M€ en 2023 (soit une baisse de 4% en 2024 par rapport à 2023).

EN 2024, L'ENSEMBLE DES ÉDITEURS A REÇU 4,6 M€ D'AIDES DE LA SACEM ET DU CNM AU TITRE DES PROGRAMMES D'AIDE SPÉCIFIQUE

Programme d'aide aux éditeurs de la Sacem	Nombre de dossiers soutenus en 2023	M€ versés en 2023	Budget en M€ en 2023	Nombre de dossiers soutenus en 2024	M€ versés en 2024	Budget en M€ en 2024
Musiques actuelles	336	2,9	3,4	362	2,7	2,9
Musique classique contemporaine	12	0,1	0,1	11	0,1	0,1
Librairie musicale	26	0,2	0,2	27	0,2	0,2
Source : Sacem	374	3,2	3,7	400	3,0	3,2

Programme d'aide au développement éditorial du CNM	Nombre de dossiers soutenus en 2023	M€ versés en 2023	Budget en M€ en 2023	Nombre de dossiers soutenus en 2024	M€ versés en 2024	Budget en M€ en 2024
Aide à l'édition de musique classique contemporaine	91	0,24	0,25	97	0,3	0,4
Développement éditorial	161	1,2	1,4	174	1,3	1,6
Source : Rapport d'activité du CNM 2024	272	1,4	1,65	271	1,6	2

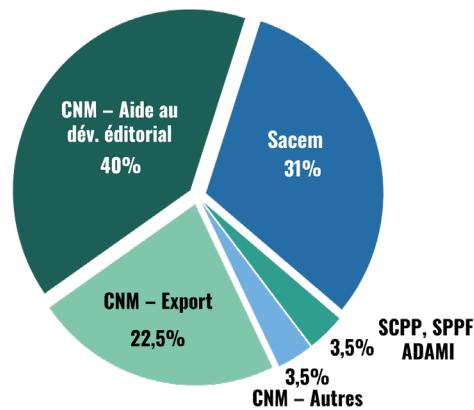
PANEL DES RÉPONDANTS

En 2024, les éditeurs du panel des répondants du baromètre ont bénéficié d'aides à hauteur de 1,8 M€, en baisse de 3,7% par rapport à 2023.

Le CNM finance ces aides à hauteur de 62,5% et la Sacem à hauteur de 31%. Le CNM utilise notamment l'aide au développement éditorial pour ce financement (40% du total).

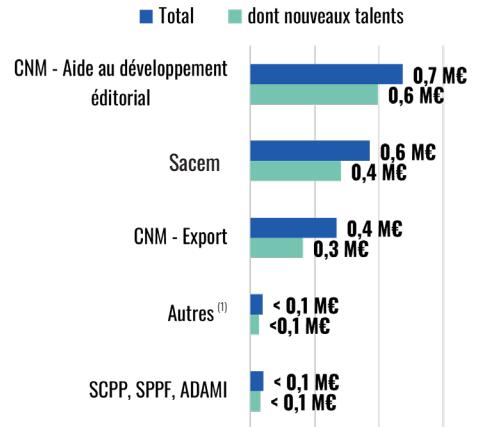
LES AIDES REÇUES EN 2024 PAR LE PANEL DES ÉDITEURS RÉPONDANT AU BAROMÈTRE

Répartition des aides reçues en 2024 par type d'organisme



Unité : part en % du montant total
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

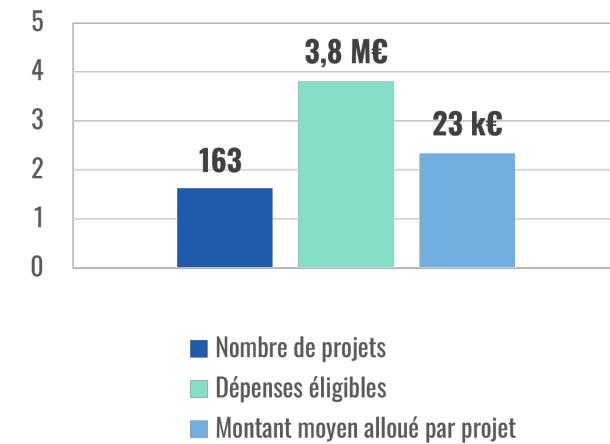
Montant des aides reçues en 2024 par type d'organisme



⁽¹⁾ CNM - autres (dont classique), SCPP, SPPF, ADAMI
Unité : million d'euros HT
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024

Nombre et montant des agréments provisoires – panel répondants

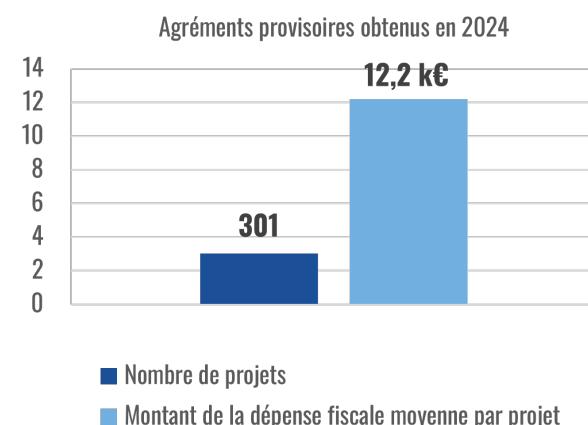
Total des agréments provisoires obtenus en 2024



En 2024, les éditeurs du panel ont obtenu 163 demandes d'agréments provisoires (contre 146 en 2023). Ces demandes portaient sur un montant de dépenses de 3,8 M€ (stable sur un an) et un montant moyen de dépenses éligibles par projet de 23 k€ (contre 26 k€ en 2023).

LES DEMANDES D'AGRÉMENTS PROVISOIRES DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉDITION D'ŒUVRES MUSICALES (CIEM)

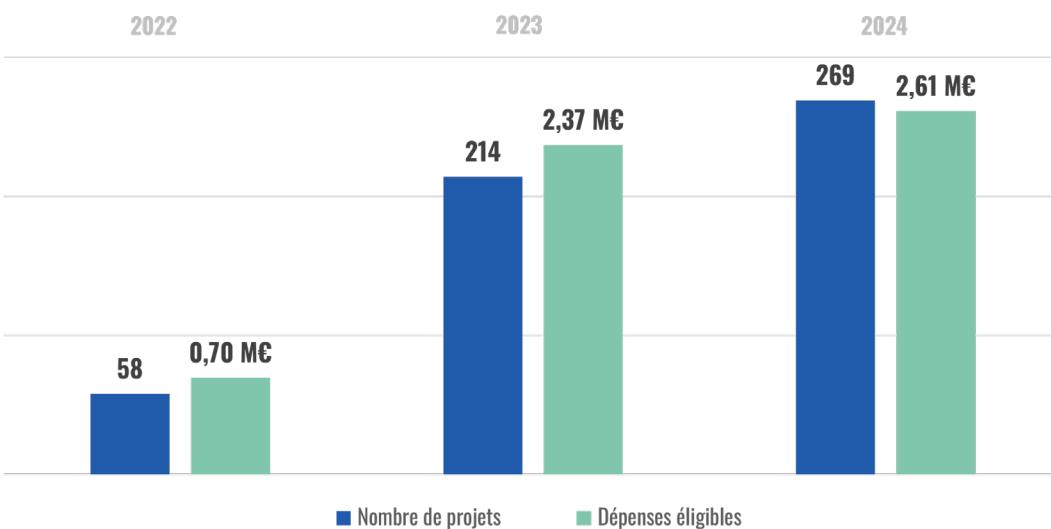
Nombre et montant des agréments provisoires en 2024 - données du CNM



Le rapport d'activité du CNM en 2024 fait état d'un nombre d'agréments provisoires obtenus de 301 projets, pour un montant de dépense fiscale moyenne par projet s'établissant à 12 203€.

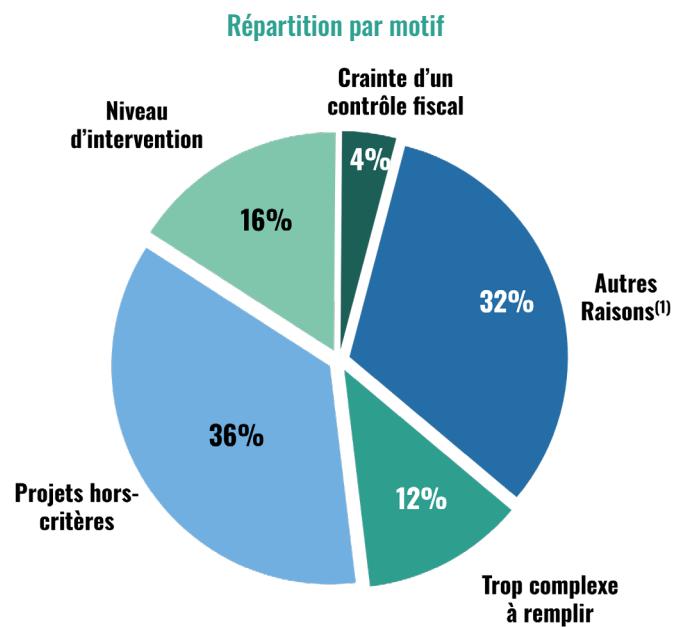
Sources : Rapport d'activité du CNM 2024 / Baromètre de l'édition musicale, données 2024 – total de 13 répondants, dont 5 majors

Nombre et montant des dépenses éligibles au CIEM – panel répondants



Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2024 - liasses déposées formulaire CERFA - 2079 EOM R - SD - total de 13 répondants, dont 5 majors

LES MOTIFS DE NON-RECOURS AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉDITION D'ŒUVRES MUSICALES (CIEM)

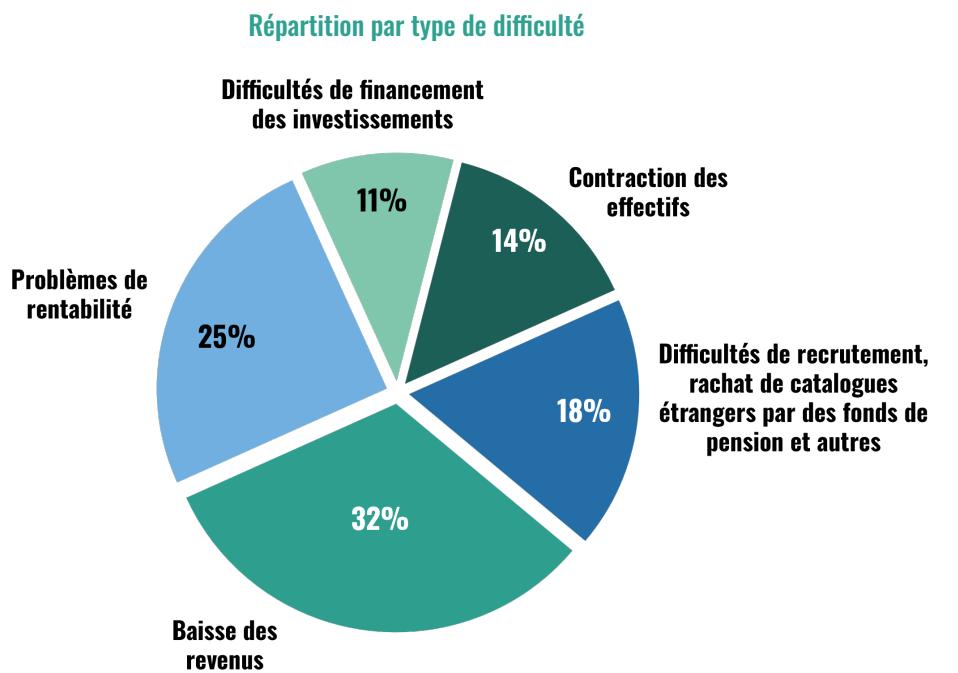


N.B. : Plusieurs réponses possibles / Unité : part en % des réponses

Source : *Baromètre de l'édition musicale*, données 2024

⁽¹⁾ Verbatim : CIPP privilégié, aide à la gravure du CNM, autres aides Sacem, l'édition n'est pas le cœur de métier, type de structure non adapté, non concerné

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ÉDITEURS RÉPONDANT AU BAROMÈTRE



N.B. : Plusieurs réponses possibles / Unité : part en % des réponses

Source : *Baromètre de l'édition musicale*, données 2024



CONCLUSIONS PRINCIPALES

La croissance de l'activité éditoriale se poursuit en 2024 avec une progression de 6% sur un an. Le marché atteint un nouveau chiffre record de 597 M€ :

- **en hausse de 9%, les répartitions Sacem** aux éditeurs représentent 56% du marché, avec 335 M€, grâce notamment à une hausse soutenue des droits numériques (+17%) ainsi que des droits issus du spectacle et de la sonorisation. Un excédent de gestion de 14 M€ a été réparti en 2024 ;
- **les revenus issus de la gestion directe soutiennent cette croissance** avec une augmentation de 2% des droits de synchronisation (France et étranger) qui s'établissent à 105 M€, tandis que les droits étrangers se maintiennent en 2024 à 78 M€ ;
- **les revenus de l'édition pédagogique et de musique classique diminuent en 2024 (-7,5%)** après avoir connu un rebond en 2022-2023. Ce segment totalise 27 M€. Les ventes de partitions constituent encore la première source de revenus, mais leur part continue de reculer (36% en 2024, soit 5,5 points de moins qu'en 2020) ;
- **la librairie musicale croît modérément (+4%) pour atteindre 48 M€ en 2024**, grâce à la croissance des droits étrangers (+2%) et des droits d'exécution publique (+10%). Si les droits de synchronisation restent stables, les droits numériques progressent fortement (+25%).

Dans ce contexte porteur, les éditeurs ont maintenu leur rythme de croissance des investissements :

- **hausse de 11% des avances versées par les éditeurs** en 2024 par rapport à 2023 confirmant l'engagement des éditeurs dans le préfinancement de la création. Le solde des avances non-récupérées atteint 91 M€ à fin 2024, soit une croissance de 11% par rapport à fin 2023 ;
- **hausse de 22,5% du nombre d'investissements non-récupérables** en 2024 par rapport à 2023 couplée à une augmentation du montant moyen des investissements par projet (+13% en 2024 par rapport à 2023), reflétant un soutien plus fort des éditeurs sur les projets, y compris ceux des nouveaux talents ;
- **les éditeurs continuent d'investir dans les nouveaux talents qui représentent 77% des contrats de préférence en cours en 2024 et 72% des contrats signés en 2023.** Toutefois, le développement des nouveaux talents reste un modèle fragile et incertain. Depuis 2021, la part des nouveaux talents dans les revenus totaux des éditeurs a baissé de 19% et représente, en 2024, 8% des revenus éditoriaux totaux. Les avances versées aux nouveaux talents représentent, en 2024, 24% des avances totales versées par les éditeurs. Les nouveaux talents représentent 55% du nombre de projets éditoriaux qui font l'objet d'investissements non-récupérables par les éditeurs, et 45% des montants investis.

Avec un total de 646 dossiers soutenus, les dispositifs de soutien de la Sacem et du CNM jouent, de manière complémentaire, pleinement leur rôle d'accompagnement de ces investissements.

Le crédit d'impôt, dont le baromètre 2024 présente pour la seconde fois les chiffres, poursuit son installation, avec des montants engagés en augmentation (+10% de dépenses éligibles en 2024) mais encore trop faibles pour affecter positivement les résultats des éditeurs.



GLOSSAIRE

ACCORD MULTI-TERRITORIAL/LICENCE MULTI-TERRITORIALE

Autorisation d'exploitation des œuvres de certains répertoires à l'étranger (particulièrement dans l'Union européenne).

ALLOCATIONS SUR LES DROITS DIGITAUX

Exploitations en France du répertoire étranger qui, du fait de licences multi-territoriales, échappent aux éditeurs français. Ces droits non-répartis font l'objet d'allocations dans les comptes consolidés des majors et de certains indépendants internationaux.

AVANCE

Une avance est une somme forfaitaire généralement consentie par un éditeur lors de la signature d'un contrat avec un auteur ou un compositeur. Elle dépend de divers facteurs, dont la réputation de l'auteur ou du compositeur et du catalogue, l'engagement d'exclusivité, etc. Cette avance est récupérable sur les redevances à verser par l'éditeur à l'auteur ou au compositeur et plus généralement sur les droits d'auteur revenant à l'auteur ou au compositeur (mais elle est non remboursable).

COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion correspond à une contrepartie des différentes prestations de services offertes par un gestionnaire éditorial à son client : admission Sacem, documentation des œuvres musicales, documentation des œuvres audiovisuelles, contrôle des répartitions, audit de catalogues, gestion des demandes d'autorisation d'utilisations secondaires, relevé de partitions, exploitation de recueils, établissement de décomptes et, le cas échéant, exploitation proactive dans le domaine de la synchronisation ainsi que du cowriting/song-plugging ou exploitation de catalogue, etc. La commission peut être un mix de rémunération forfaitaire et de rémunération proportionnelle indexée sur les différentes recettes (Sacem, synchronisation, vente de partitions, revenus en provenance des sous-éditeurs).

CONTRAT DE PRÉFÉRENCE

Par un contrat de préférence, un auteur ou un compositeur réserve à un éditeur, pendant une durée limitée, le droit exclusif d'édition ses œuvres, dont il s'engage à lui céder les droits si l'éditeur lève son option. Généralement, cette exclusivité est assortie d'une avance versée à l'auteur ou au compositeur.

CONTRAT DE SOUS-ÉDITION

Par un contrat de sous-édition, l'éditeur d'une œuvre confère à un autre éditeur le droit de percevoir une partie des redevances générées par cette œuvre sur un ou plusieurs territoire(s). Ainsi, le sous-éditeur est la personne qui représente l'éditeur à l'étranger et l'aide à favoriser l'exploitation de ses œuvres sur ce(s) territoire(s).

La sous-édition se distingue de la coédition par au moins deux éléments. D'une part, le coéditeur est, au même titre que l'éditeur, propriétaire de l'œuvre, alors que le sous-éditeur n'est qu'un cessionnaire de certains droits. D'autre part, le sous-éditeur n'est associé à l'œuvre que pour certains territoires alors que le coéditeur l'est généralement pour le monde entier.

COPIE PRIVÉE

La copie privée correspond à la part forfaitaire du prix d'achat d'un support de visionnage, de stockage ou d'enregistrement d'œuvres (smartphones, tablettes, clés USB, etc.) qui est reversée aux créateurs, aux artistes et aux producteurs, en contrepartie de leur autorisation à copier toutes les œuvres (musiques, séries, films, etc.) légalement acquises sur tous supports de visionnage dans le cadre d'un usage privé.

CWR

Le CWR (Common Works Registration) est un format standardisé informatique qui permet la communication de données relatives aux œuvres musicales (noms des créateurs et éditeurs, parts respectives...). Ce format ayant été adopté par de nombreux organismes de gestion collective, il permet non seulement la transmission de ces données de manière globalisée entre éditeurs mais aussi le dépôt des œuvres auprès des organismes de gestion collective.

LIBRAIRIE MUSICALE

L'activité de librairie musicale consiste à produire et développer des œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias.

NOUVEAU TALENT

Sont considérés comme nouveaux talents les auteurs, compositeurs et/ou interprètes qui n'ont :

- ni vendu comme artiste principal plus de « deux albums à plus de 100 000 exemplaires » ;
- ni contribué à l'écriture ou à la composition de plus de 50% des œuvres de « deux albums vendus à plus de 100 000 exemplaires ».

Lorsque les albums sont chantés, ils doivent être francophones, c'est-à-dire constitués majoritairement d'œuvres en langue française (ou dans une langue régionale en usage en France). Le respect de cette condition s'apprécie au niveau de l'entreprise pour l'ensemble des albums de nouveaux talents auxquels ont collaboré ses auteurs/compositeurs, qu'ils en soient interprètes ou non, dans la mesure où ils contrôlent au minimum 50% des albums considérés.

NPS

La marge brute éditoriale (ou Net Publisher's Share) correspond aux revenus éditoriaux moins les redevances et reversements aux ayants droit ou autres bénéficiaires.

RÉPERTOIRE DOMESTIQUE

Le répertoire domestique est constitué d'œuvres dont l'éditeur, qui est membre Sacem, est éditeur original. Il s'agit principalement d'œuvres en langue française ou dont les auteurs et compositeurs sont basés en France.

SONORISATION

Diffusion de musique dans certains lieux accueillant du public (magasins, cafés, restaurants, gares, musées...).

GLOSSAIRE

STREAMING AUDIO

Technique de diffusion et de lecture en ligne et en continu de données multimédias, qui évite le téléchargement des données et permet la diffusion en direct (ou en léger différé).

SVOD (SUBSCRIPTION VIDEO ON DEMAND)

Activité qui consiste à fournir un service de vidéo à la demande sous forme d'un abonnement payant qui est généralement mensuel ou annuel.

SYNCHRONISATION

Pratique qui consiste en l'incorporation d'une œuvre musicale préexistante dans une œuvre nouvelle (film télévisuel, cinématographique, documentaire ou publicitaire, série, spectacle, etc.), ce qui crée une œuvre composite telle que définie par le Code de la propriété intellectuelle.

TRACKING

Vérification des perceptions et des répartitions Sacem.

CRÉDITS

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

JULIETTE METZ

COORDINATION

MATHILDE LEYSSALES

RÉDACTION

CABINET XERFI ET COMMISSION ÉTUDES

GRAPHISME

CLAIRE DELAYTERMOZ

PHOTOS : ADOBESTOCK

COMMISSION ÉTUDES

ANNE JOUANNEAU (PRÉSIDENTE)

STÉPHANE BERLOW

JEAN-BAPTISTE COSTA-LUDWIG

PHILIPPE DANIEL

MARION GARGULA

BRUNO LION

PIERRE MECCHIA

FABIEN PREVOST

NICOLAS VOSKOBONIKOFF

CHAMBRE SYNDICALE DES ÉDITEURS DE MUSIQUE DE FRANCE

JEAN-MICHEL ISSARTEL

UNION DES LIBRAIRIES MUSICALES

IRIS PAVAGEAU

SÉBASTIEN BONNEAU

IMPRESSION

SCRIPTLASER

DECEMBRE 2025

CONTACTS



CHAMBRE SYNDICALE DE L'ÉDITION MUSICALE
59 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE
75011 PARIS
01 45 35 56 45
CSDEM@CSDEM.ORG
WWW.CSDEM.ORG



CHAMBRE SYNDICALE DES ÉDITEURS
DE MUSIQUE DE FRANCE
C/O ÉDITIONS HENRY LEMOINE SA
27 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
F-75004 PARIS
04 93 44 18 65
CONTACT@CEMF.FR
WWW.CEMF.FR/



UNION DES LIBRAIRIES MUSICALES
46 RUE SAINT-ANTOINE
75004 PARIS
01 46 05 52 39
INFO@LIBRAIRIESMUSICALES.FR
WWW.LIBRAIRIESMUSICALES.FR/

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



